

# RAPPORT ANNUEL

# 2022

1.	INTRODUCTION .....	5
2.	PRÉSENTATION DES 3RD'ANJOU .....	6
2.1	COMPOSITION ET REPRÉSENTATION .....	6
2.1.1	COMPOSITION – POPULATION .....	6
2.1.2	REPRÉSENTATION DES COMMUNES .....	7
2.1.3	CONTACTS AVEC LES USAGERS.....	9
2.1.4	LE PERSONNEL DU SYNDICAT .....	9
3.	STATUTS FINANCIERS .....	11
3.1	ÉVOLUTION DE LA REDEVANCE .....	11
3.2	COMPARAISON AVEC LA MOYENNE NATIONALE.....	11
3.3	REDEVANCE 2022 .....	11
3.3.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX REDEVANCE INCITATIVE (REOM) PARTICULIERS .....	11
3.3.2	GRILLE POUR LES PARTICULIERS EN 2022 .....	13
3.3.3	GRILLE POUR LES COLLECTIFS EN 2022 .....	14
3.3.4	GRILLES POUR LES PROFESSIONNELS EN 2022.....	16
3.4	BUDGET .....	19
3.4.1	EXÉCUTION DU BUDGET 2022.....	19
3.4.2	LES OPÉRATIONS DE FONCTIONNEMENT 2022.....	20
4.	PRÉVENTION.....	23
4.1	LE PROGRAMME (PLPDMA).....	23
4.2	LA CHARTE D'ENGAGEMENT .....	23
4.3	ÉVÉNEMENTIEL ET SENSIBILISATION DU PUBLIC .....	24
4.3.1	ANIMATIONS GRAND PUBLIC.....	24
4.3.2	SERD.....	25
4.4	INITIATIVES LOCALES .....	26
4.4.1	ACTIONS DE NETTOYAGES NATURE .....	26
4.5	BROYAGE .....	29
4.6	COMPOSTAGE.....	30
4.7	VAISSELLES RÉUTILISABLES – COUCHES LAVABLES .....	31
4.7.1	LA VAISSELLE RÉUTILISABLE .....	31
4.7.2	LES COUCHES LAVABLES.....	32
4.8	L'ÉCOCYCLERIE LOIRE LAYON AUBANCE (ECLA) ET AUTRES PARTENAIRES – CHAMBRES CONSULAIRES .....	33
4.8.1	L'ECLA.....	33
4.8.2	LES CHAMBRES CONSULAIRES.....	34
4.9	OPÉRATION RÉEMPLOI/RÉUTILISATION DES EMBALLAGES EN VERRE DE BOISSON .....	35
4.10	BILAN DU PROGRAMME DE PRÉVENTION DE 2022 .....	35

5.	PRÉ-COLLECTE – PORTE À PORTE .....	36
5.1	ASPECTS TECHNIQUES .....	36
5.1.1	PARC DE BACS .....	36
5.1.2	FOURNITURE ET DISTRIBUTION DES BACS .....	36
5.2	ASPECT FINANCIER .....	37
5.3	ASPECT CONTRACTUEL .....	37
6.	PRÉ-COLLECTE – APPORT VOLONTAIRE .....	38
6.1	ASPECTS TECHNIQUES .....	38
6.1.1	PARC DE CONTAINERS .....	38
6.1.2	ENTRETIEN DU PARC ET LAVAGE .....	39
6.1.3	INSTALLATION DE NOUVEAUX POINTS .....	39
6.2	ASPECTS FINANCIERS .....	40
6.3	ASPECTS CONTRACTUELS .....	40
7.	COLLECTE DU VERRE .....	41
7.1	ASPECTS TECHNIQUES .....	41
7.2	ASPECTS FINANCIERS .....	41
7.3	ASPECTS CONTRACTUELS .....	41
8.	COLLECTE DES PAPIERS .....	42
8.1	ASPECTS TECHNIQUES .....	42
8.2	ASPECTS FINANCIERS .....	42
8.3	ASPECTS CONTRACTUELS .....	43
9.	COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES EMBALLAGES + LES COLLECTES SPÉCIFIQUES .....	44
9.1	Aspects techniques .....	44
9.1.1	Collecte en porte-à porte .....	44
9.1.2	Collecte en apport volontaire .....	44
9.2	Aspects financiers .....	45
9.2.1	Collecte en Porte à Porte .....	45
9.2.2	Collecte en apport volontaire .....	46
9.3	Aspects contractuels .....	46
9.3.1	Collecte en Porte à Porte .....	46
9.3.2	Collecte en Apport volontaire .....	46
10.	LES CENTRES DE TRANSFERTS DES DÉCHETS – BASE LOGISTIQUE .....	47
10.1	TRANSFERT DES ORDURES MENAGERES ET RECYCLABLES .....	47
10.1.1	Transfert des ordures ménagères résiduels .....	47
10.1.2	Transfert- transport des emballages recyclables / multimatériaux .....	48
10.2	LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES .....	50
10.2.1	ISDND du Louroux-Béconnais .....	50
10.2.2	ISDND de Tiercé (Post-exploitation) .....	53

10.2.3	UVE Lasse (Unité de Valorisation Energétique).....	57
10.3	LE TRAITEMENT DES DÉCHETS RECYCLABLES – CENTRE DE TRI.....	59
10.3.1	Tri des papiers .....	59
10.3.2	Tri des emballages et multimatériaux.....	59
10.3.3	Gestion des refus de tri .....	62
10.3.4	Recyclage des matières : .....	62
10.4	ASPECTS CONTRACTUELS – ÉCO-ORGANISMES ET RACHAT .....	62
10.4.1	Soutiens au titre des emballages .....	63
10.4.2	Soutiens au titre des papiers.....	63
11.	LA GESTION DES DÉCHÈTERIES.....	65
11.1	ASPECTS TECHNIQUES – ORGANISATION – CONVENTIONS EN COURS.....	65
11.2	TRAVAUX RÉALISÉS.....	70
11.3	ASPECT RÉGLEMENTAIRE : SUIVI DES INSTALLATIONS ICPE – JURIDIQUE.....	71
11.3.1	Règlementation ICPE .....	71
11.3.2	Marchés-conventions en cours .....	72
12.	COMMUNICATION.....	76
12.1	COMMUNICATION GÉNÉRALE.....	76
12.1.1	AGENCE DE COMMUNICATION .....	76
12.1.2	FLOCAGE DES VÉHICULES .....	76
12.1.3	AUTRES .....	76
12.2	COMMUNICATION EXTERNE .....	77
12.2.1	SITE INTERNET .....	77
12.2.2	FACEBOOK .....	78
12.2.3	CALENDRIERS / LETTRE D’INFORMATION .....	79
12.3	COMMUNICATIONS EXTERNES SPÉCIFIQUES.....	80
12.3.1	COLLECTE ET TRI .....	80
12.3.2	DÉCHÈTERIES .....	81
12.3.3	PRÉVENTION.....	81
12.4	COMMUNICATION INTERNE.....	82
12.5	BILAN .....	82
13.	BILAN .....	83
13.1	RÈGLEMENT DE SERVICES DE GESTION DE DÉCHETS.....	83
13.2	LE PLAN RÉGIONAL.....	83
13.3	BILAN DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS .....	84
14.	CONCLUSION .....	85

## 1. INTRODUCTION

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets est défini par le décret 2000-404 du 11 mai 2000.

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Le présent rapport est donc destiné à présenter le fonctionnement des différents services proposés aux habitants ainsi qu'aux communes/communautés de communes ayant délégué la compétence et à expliquer leurs résultats techniques et financiers pour l'année 2022.

L'année 2022 a débuté avec la création des **3RD'Anjou** (syndicat pour la Réduction, le Réemploi et le Recyclage de Déchets en Anjou) qui s'est substitué par fusion au SICTOM Loir et Sarthe, au SMITOM Sud-Saumurois, au SISTO et au SYCTOM Loire-Béconnais. L'arrêté préfectoral DRCL/BSLDE – 2021-172 portant constitution du syndicat 3RD'Anjou a été établi le 22 décembre 2021. ([Annexe 1](#)).

Cette première année de création a surtout été consacrée à une juxtaposition des fonctionnements des anciens syndicats, afin de garantir le service aux usagers sans interruptions.

Les divers marchés ou convention de prestation de services prenant fin en 2022 ou 2023 ont été prolongés afin de permettre une consultation harmonisée en sectorisant le territoire en 2 zones géographiques (Nord et Sud).

Des premières nécessités d'harmonisation ont cependant été nécessaires pour assurer un service opérationnel :

- Limitation à 18 passages sur la déchèterie du Lion d'Angers
- Changement de badge et contrôleur d'accès sur les points d'apport volontaire des ordures ménagères de la commune du Lion d'Angers
- Harmonisation des actions de prévention mi 2022
- Un site internet unique pour informer au mieux les usagers

## 2. PRÉSENTATION DES 3RD'ANJOU

(DU 01/01/2022 AU 31/12/2022)

### Annexe 1 – Les statuts

Les 3RD'Anjou assurent la gestion des déchets ménagers et assimilés, et à ce titre les compétences peuvent être détaillées ci-dessous :

- La mise à disposition et la maintenance d'équipement de pré-collecte (bacs ou aux colonnes d'apport volontaire pour les ordures ménagères résiduels et assimilés ainsi que pour les déchets recyclables secs)
- La mise à disposition de points d'apport volontaire pour le tri du verre et du papier le cas échéant
- L'exploitation de **11 déchèteries** du syndicat avec un accès informatisé
- La collecte des déchets en porte à porte ou en points apport volontaire
- Le transfert, le traitement (par valorisation matière, le tri (sur le site d'Anjou Tri Valor), valorisation énergétique à l'Unité de Valorisation Énergétique de Lasse du Sivert, enfouissement, etc.) des déchets
- Le suivi trentenaire de **l'ISDND de Tiercé** ainsi que le suivi de sa **centrale photovoltaïque**
- L'exploitation d'une **Installation de Stockage de Déchets non Dangereux** en exploitation au **Louroux Béconnais**
- La politique de prévention des déchets ménagers et assimilés (mise à disposition de composteurs, opérations de broyage, prêts de gobelets, subvention auprès des particuliers pour l'achat de couches lavables, animations, sensibilisation dans les écoles et associations, etc.)
- Une communication adaptée avec un site internet, des documents adaptés aux différentes cibles (lettres, flyers, affiches, autocollants, expositions, etc.)
- L'ensemble du suivi administratif et technique pour gérer l'ensemble de ses missions mis en œuvre par une quarantaine de collaborateurs
- La gestion de **l'Écocyclerie Loire Layon Aubance** dont l'exploitation est confiée à l'association AGIREC.

## 2.1 COMPOSITION ET REPRÉSENTATION

### 2.1.1 COMPOSITION – POPULATION

Au 2 janvier 2022, les 3RD'Anjou couvrent le territoire de 3 communautés de Communes, Anjou Loir et Sarthe (17 communes – 27 903 habitants), Vallées du Haut-Anjou (16 communes – 36 390 habitants) et Loire Layon Aubance (19 communes - 56 517 habitants). Le syndicat comprend 120 810 habitants pour 52 communes.

### Annexe 2 – Détail de la population 2022



## 2.1.2 REPRÉSENTATION DES COMMUNES

À compter du 2 janvier 2022, le comité est donc composé comme suit :

- La Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe : 7 délégués titulaires
- La Communauté de communes Loire Layon Aubance : 14 délégués titulaires
- La Communauté de communes Vallées du Haut-Anjou : 9 délégués titulaires

Le comité syndical a élu au 04/01/2022 et a désigné un bureau composé d'un Président, Monsieur David LAGLEYZE, un 1<sup>er</sup> Vice-Président Marc BAINVEL, et 1 Vice-Président par communauté de communes, Mme Véronique RENAUDON pour Anjou Loir Et Sarthe, M. Yves BERLAND pour Loire Layon Aubance et M. David GEORGET pour Vallées du Haut-Anjou. Il constitue à eux cinq le bureau du syndicat.

Des commissions, dénommées Assemblées Territoriales avec au minimum 1 membre par commune ont également été créées afin de faciliter les échanges entre les communes et le syndicat.

Le schéma de représentation peut être synthétisé ci-dessous

<b>Assemblée territoriale Loire Layon Aubance</b>	<b>Assemblée territoriale Anjou Loir et Sarthe</b>	<b>Assemblée territoriale Vallées du Haut-Anjou</b>
<b>28 membres titulaires</b> 1 représentant par commune (19) +3 Brissac-Loire-Aubance +1 Chalonnes Sur Loire, +1 Bellevigne En LAYon +1 Les Garennes, +1 Terranjou, +1 St Georges +1 Val du Layon	<b>20 membres titulaires</b> 1 représentant Par commune (17) +1 Tiercé, +1 Morannes, +1 Durtal	<b>22 membres titulaires</b> Minimum 1 représentant Par commune (16) + 3 Hauts d'Anjou +1 Erdre en Anjou, +1 Le Lion, +1 Val d'Erdre Auxence

<b>Comité syndical – 30 membres titulaires</b>		
14 délégués CCLLA titulaires (+14 suppléants)	7 délégués CCALS titulaires (+7 suppléants)	9 délégués CCVHA titulaires (+ 9 suppléants)
Dont 1 VP-délégation technique	Dont 1 VP-délégation technique	Dont 1 VP-délégation technique
Dont 1 VP avec compétence transversale – communication –financement		
Dont 1 Président		

Règle des assemblées territoriales

1 délégué par commune

+ 3 délégués si commune > 8 500 habitants

+ 2 délégués si commune de 7 à 8 500 habitants

+ 1 délégué si commune de 3 à 7000 habitants

### Annexe 3 - Listes des délibérations et des marchés pour l'année 2022

Pour l'année 2022 :

Des comités ont eu lieu les 04/01, 29/01, 26/03, 18/06, 15/10 et le 10/12 ;

Et des bureaux les 19/01, 23/02, 09/03, 23/03, 06/04, 27/04, 10/05, 01/06, 15/06, 05/07, 01/09, 07/09, 22/09, 12/10, 09/11, 25/11, 22/12.

Les assemblées territoriales (AT) se sont réunies 3 fois par secteurs géographiques communauté de communes: mars (semaine 11), mai (semaine 20), septembre (semaine 37).

Un règlement intérieur du syndicat a été voté le 4 janvier 2022.

### 2.1.3 CONTACTS AVEC LES USAGERS

L'accueil physique des usagers s'effectuent sur 3 sites, à la maison Intercommunal à Tiercé- et sur les annexes du Louroux Béconnais et Beaulieu-sur-Layon.

Les appels téléphoniques dirigés initialement sur les pôles en fonction des anciens secteurs des syndicats ont été mutualisés sur tous les pôles à compter de septembre 2022.

Le suivi des usagers est réalisé par le biais d'un logiciel métier de la société Tradim. Le suivi par le biais « d'instruction » a débuté au cours de l'année 2022 permettra d'identifier les principaux échanges avec les usagers

De nombreux formulaires ont été mis en place par le biais du nouveau site internet afin de transmettre des demandes en ligne aux services des 3RD'Anjou.

### 2.1.4 LE PERSONNEL DU SYNDICAT

Les agents provenant de ces différentes structures syndicales ont été transférés vers les 3RD'Anjou. Le nouveau syndicat est un SPIC et les agents recrutés à compter du 1er janvier 2022 sont de droit privé, en lien avec la convention collective des déchets.

Se côtoient au sein des 3RD'Anjou des agents de la fonction publique territoriale (avec l'ensemble de la réglementation applicable aux fonctionnaires) et des agents de droit privé puisque le syndicat est un SPIC (Service Public Industriel et Commercial).

**43 agents** sont embauchés par les 3RD'Anjou dont 21 femmes et 22 hommes au 01/01/2022

**25 sont en contrat de droit privé** et 23 collaborateurs sont en droit public (dont 5 sont en disponibilité) **soit 18 en exercice** sur 29 postes ouverts par délibération du 18 juin 2022.

La moyenne d'âge est de 47 ans.

## Tableau des effectifs

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDO DE SERVICE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Attaché	A	1	35H
Rédacteur	B	1	35H
CDD - Communication		1	35H
Adjoint administratif ppal 1ere classe	C	2	35H
Adjoint administratif	C	1	35H
CDD - Chargé d'accueil		6	35H
CDD - Distribution		1	35H
CDD - Assistant Comptable		1	35H
CDD - Assistant Comptable/RH		1	35H
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Ingénieur Hors Classe	A	1	35H
Ingénieur Principal	A	2	35H
Ingénieur	A	1	35H
CDD - Responsable prévention		1	35H
Technicien ppal 1ere classe	B	1	35H
Technicien ppal 2eme classe	B	1	35H
Technicien	B	2	35H
CDD - Responsable déchèteries		1	35H
CDD - Prévention/Animation		2	35H
Adjoint technique ppal 1ere classe	C	3	35H
Adjoint technique ppal 2eme classe	C	3	35H
Adjoint technique	C	5	35H-23H
Adjoint technique	C	1	25H
CDD - Agent de déchèterie		2	35H
Agent de maîtrise ppal	C	2	35H
CDD - Agent base logistique		1	35H
<b>TOTAL</b>		<b>44</b>	

36 agents en activité - 5 en dispo + 1 longue maladie - 2 postes ouverts en attente promotion interne.

**Un règlement intérieur** régissant les conditions d'exercice des collaborateurs a été validé par délibération N°2022-01-23 du 18 juin 2022.

Sont indiqués dans ce document, les horaires, durée et temps de travail, astreinte, compte épargne Temps, rémunérations, régime indemnitaire, les compléments de rémunération, les droits à congés. Un régime de prévoyance est en place pour tous les collaborateurs et une complémentaires santé pour les collaborateurs dépendant de la convention collective des déchets. L'accès aux locaux et utilisation du matériel est également précisé.

### 3. STATUTS FINANCIERS

Après une étude sur l'assujettissement, montrant l'intérêt d'assujettir partiellement le syndicat, validé le 27 janvier 2022 par les services fiscaux, le 20 mai, la Direction Départementale des Finances Publiques de Maine et Loire a envoyé un courrier au Président pour lui signifier que l'assujettissement partiel à la TVA selon le mode proposé, c'est-à-dire sans assujettir la redevance incitative n'était pas possible.

**Il a donc été décidé sur l'assujettissement à la TVA et ne pas assujettir la redevance à la TVA, ce qui reviendrait à ajouter 10 % à la redevance.**

**Les services fiscaux ont donné leur accord.**

**M. le Président propose donc au comité syndical de rapporter la délibération 2022-02-09 relative à l'assujettissement TVA. LE budget des 3RD'anjou est donc non assujetti – sans TVA.**

#### 3.1 ÉVOLUTION DE LA REDEVANCE

Le syndicat a généralisé la redevance incitative en 2022 sur tout son territoire.

<b>Montant de la REOM particuliers 2022 :</b>	8 246 072 €
Population INSEE 2022 :	120 722 habitants
	↓ ↓
<b>Prix réel moyen REOM :</b>	<b>68 €/habitant</b>

#### 3.2 COMPARAISON AVEC LA MOYENNE NATIONALE

Montant moyen de gestion des déchets par habitant 2022

France (Chiffre 2020)	109 €
3RD'Anjou	68 €

Tarif des 3RD'Anjou < 39 % à la moyenne nationale.

#### 3.3 REDEVANCE 2022

##### 3.3.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX REDEVANCE INCITATIVE (REOM) PARTICULIERS

La redevance est exigible pour tous les usagers résidant à titre principal ou secondaire sur le territoire du syndicat.

## 1- Principe de facturation :

Pour les particuliers : collecte obligatoirement en C0,5 (soit 1 fois/15 jours)

- a. Secteur Loir et Sarthe : Un forfait pour l'accès au service public de gestion des déchets dépendant du volume du bac ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS choisi (120l/240l/360l) et mis à disposition de l'utilisateur ou pour les usagers collectés exclusivement en apport volontaire.
- b. Les autres secteurs : un part fixe + un forfait bac dépendant du volume du bac choisi (140l/240l/360l) et mis à disposition de l'utilisateur ou pour les usagers collectés exclusivement en apport volontaire
- c. Une part consommation réelle du service
  - i. Par levée du bac ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS au-delà du nombre de levées intégré dans le forfait
  - ii. Ou par ouverture du tambour de la colonne ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS au-delà du nombre d'ouvertures intégré dans le forfait
  - iii. Et par entrée supplémentaire en déchèteries au-delà du forfait (18 par an),
- d. Les éventuels services complémentaires utilisés par l'utilisateur au cours du semestre écoulé.

Par exemple : utilisation des colonnes d'apport volontaire ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS de manière complémentaire au bac facturable dès le 1<sup>er</sup> dépôt, acquisition d'un composteur individuel, mise en place d'une serrure sur le bac ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS, location d'un bac supplémentaire, remplacement d'une carte d'accès, etc.

## 2- 1 facture par semestre échu donc 2 factures par an

La facturation se fait 2 fois par an pour les particuliers :

- En septembre de l'année N : pour le premier semestre de l'année N
  - 50% du forfait annuel
  - Les éventuels services complémentaires utilisés sur le 1<sup>er</sup> semestre de l'année N
- En janvier de l'année N+1 : pour le second semestre de l'année N :
  - 50% du forfait annuel
  - Les levées du bac ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS au-delà du nombre de levées intégré dans le forfait semestriel constatées sur l'année N
  - Les ouvertures du tambour au-delà du nombre d'ouvertures intégré dans le forfait semestriel constatées sur l'année N
  - Les entrées supplémentaires en déchèteries au-delà du nombre d'entrées intégré dans le forfait semestriel et constatées l'année N
  - Les éventuels services complémentaires utilisés sur le 2<sup>ème</sup> semestre de l'année N

Les usagers ont la possibilité d'opter pour le prélèvement automatique en 2 fois pour chaque semestre soit 4 prélèvements par an.

### 3- Changement de conteneurs

Le particulier aura

- Libre choix du volume de son conteneur ordures ménagères dans la gamme 120L / 140L / 240L / 360L.
- Un premier changement est possible gratuitement
- Ensuite le changement est gratuit sur justificatif (naissance, décès, départ enfant, etc.) ou payant sans justificatif.

#### 3.3.2 GRILLE POUR LES PARTICULIERS EN 2022

Porte à porte Volume Conteneur	Part fixe 2022	Forfait bac 2022				
		80 l. (1)	120 l.	140 l.	240 l.	360 l.
<b>Secteur Loir Sarthe</b> Ordures Ménagères (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS) (12 levées incluses dans le forfait)	/	/	129 €	/	182 €	216 €
<b>Secteur Lionnais</b> Ordures Ménagères (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS) (13 levées incluses dans le forfait)	86 €	45 €	/	73 €	102 €	191 €
<b>Secteur Loire Béconnais</b> Ordures Ménagères (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS) (12 levées incluses dans le forfait)	40.20 €	/	/	79.80 €	151.20 €	247.80 €
<b>Secteur Loire Layon</b> Aubance Ordures Ménagères (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS) (8 levées incluses dans le forfait)	97 €	/	/	19.30 €	33 €	49.40 €
<b>Secteur Loire Layon</b> Aubance Emballages (12 levées incluses dans le forfait)		/	/	19 €	32.50 €	48.80 €
<b>Sur tout le territoire</b> Présentation supplémentaire du / conteneur ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS	/	4.50 €	4.50 €	4.50€	7.50 € 6.50 € sur le LS	9 € sur le LS 14 € sur le LA 11.50 € sur le BE 11 € sur le LLA
<b>(Secteur Loire Layon</b> Aubance) Présentation supplémentaire du / conteneur Emballages	/	/	/	3.20 €	5.00 €	7.5 €

Apport volontaire	Part fixe 2022	Forfait 2022			Dépôts au-delà du forfait
		24 dépôts annuels	36 dépôts annuels	40 dépôts annuels	
<b>Secteur Loir Sarthe Ordures Ménagères (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS)</b>		126 €	/	/	2.25 €
<b>Secteur Lionnais Ordures Ménagères (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS)</b>	86€	/	/	29 €	2.50 €
<b>Secteur Loire Béconnais Ordures Ménagères (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS)</b>	/	/	/	/	/
<b>Secteur Loire Layon Aubance Ordures Ménagères (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS)</b>	97 €	16.5 €		/	1.50 €
<b>Secteur Loire Layon Aubance Emballages</b>		/	16.2 €	/	1.00 €

### 3.3.3 GRILLE POUR LES COLLECTIFS EN 2022

Les mêmes principes de facturation s'appliquent pour les collectifs

- Facturation directement au gestionnaire idem actuellement.
- Choix du nombre et du volume de conteneurs indépendamment du nombre et de la taille des logements.
- Pour les changements de conteneurs

Payant à chaque changement pour les collectifs

- Gestion des cartes déchèteries des locataires

Les locataires seront limités à 18 passages en déchèterie par an au maximum

- Possibilité de collecte 1 fois par semaine (C1) en cas de sujétion technique particulière (exemple : espace de stockage des bacs insuffisant...)

Volume Conteneur	Part fixe 2022	Forfait bac 2022							
		80 l. (1)	120 l.	140 l.	240 l.	360 l.	500 l.	660 l.	770 l.(1)
<b>Secteur Loir Sarthe</b> <b>Ordures Ménagères</b> <b>(ORDURES MÉNAGÈRES</b> <b>RÉSIDUELS)</b>		/	129 €	/	182 €	216 €	268 €	322 €	
<b>Secteur Lionnais</b> <b>Ordures Ménagères</b> <b>(ORDURES MÉNAGÈRES</b> <b>RÉSIDUELS)</b>	86 €	45 €	/	73 €	102 €	191 €		350 €	413 €
<b>Secteur Loire Béconnais</b> <b>Ordures Ménagères</b> <b>(ORDURES MÉNAGÈRES</b> <b>RÉSIDUELS)</b>	40.20 €	/	/	79.80 €	151.20 €	247.80 €			576 €
<b>Secteur Loire Layon</b> <b>Aubance Ordures</b> <b>Ménagères (ORDURES</b> <b>MÉNAGÈRES</b> <b>RÉSIDUELS)</b>	97 €	/	/	19.30 €	33 €	49.40 €		90.60 €	103 €
<b>Secteur Loire Layon</b> <b>Aubance Emballages</b>		/	/	19 €	32.5 €	48.80 €		89.50 €	101.60 €
<b>Secteur Loir Sarthe</b> <b>Présentation</b> <b>supplémentaire du</b> <b>conteneur ORDURES</b> <b>MÉNAGÈRES</b> <b>RÉSIDUELS</b>	/		4.5 €		7.5 €	11.5 €	14 €	18 €	
<b>Secteur Lionnais</b> <b>Présentation</b> <b>supplémentaire du</b> <b>conteneur ORDURES</b> <b>MÉNAGÈRES</b> <b>RÉSIDUELS</b>		4.0 €		5 €	7.5 €	14 €		26 €	31 €
<b>Secteur Béconnais et</b> <b>Loire Layon Aubance</b> <b>Présentation</b> <b>supplémentaire du</b> <b>conteneur ORDURES</b> <b>MÉNAGÈRES</b> <b>RÉSIDUELS</b>				4.5€	7.5 €	11.5 € sur BE 11 € sur LLA		20.50 €	24.50 € sur BE 23.50 € sur LLA
<b>(Secteur Loire Layon</b> <b>Aubance)</b> <b>Présentation</b> <b>supplémentaire du</b> <b>conteneur Emballages</b>	/	/	/	3.00 €	5 €	7.50 €		14 €	16 €

(1) Certains volumes de bacs plus disponibles mais tarifs maintenus pour bacs déjà en place

### 3.3.4 GRILLES POUR LES PROFESSIONNELS EN 2022

Pour le secteur Loir et Sarthe :

**Une part fixe (PF) :** identique pour chaque professionnel ou administration équipé au moins d'un conteneur.

La part fixe PF pour une structure communale ou intercommunale est commune à l'ensemble de ses sites, quel que soit le nombre de sites et de conteneurs mis en place.

Part Fixe (PF) : **84,00** € / an

**Une part location (PL) de mise à disposition du ou des conteneurs :** en fonction du volume du ou des conteneurs mis à disposition.

Part Location (PL) **0,175** €/L/an

Volume Conteneur	80 l. (1)	120 l.	140 l. (1)	180 l. (1)	240 l.
<b>Ordures Ménagères (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS)</b>	14 €	21 €	24,5 €	31,50 €	42 €
<b>Recyclables/Papiers (DEM)</b>	/	/	/	31,50 €	42 €

Volume Conteneur	260 l. (1)	360 l.	500 l.	660 l.	770 l. (1)
<b>Ordures Ménagères (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS)</b>	/	63 €	87,50 €	115,50 €	134,75 €
<b>Recyclables/Papiers (DEM)</b>	45,50 €	63 €	/	/	/

(1) Volumes de bacs 80 L, 140 L, 180L (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS), 260 L et 770 L plus disponibles mais tarifs maintenus pour bacs déjà en place

**Une part variable à la présentation (PV) :** un prix à la présentation à multiplier par le nombre réel d'enlèvements du ou des conteneurs mis à disposition.

Part Variable (PV) : **0,0144** €/L/levée **Ordures Ménagères (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS)**  
**0,0072** €/L/levée **Recyclables/Papiers (50% du tarif ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS)**

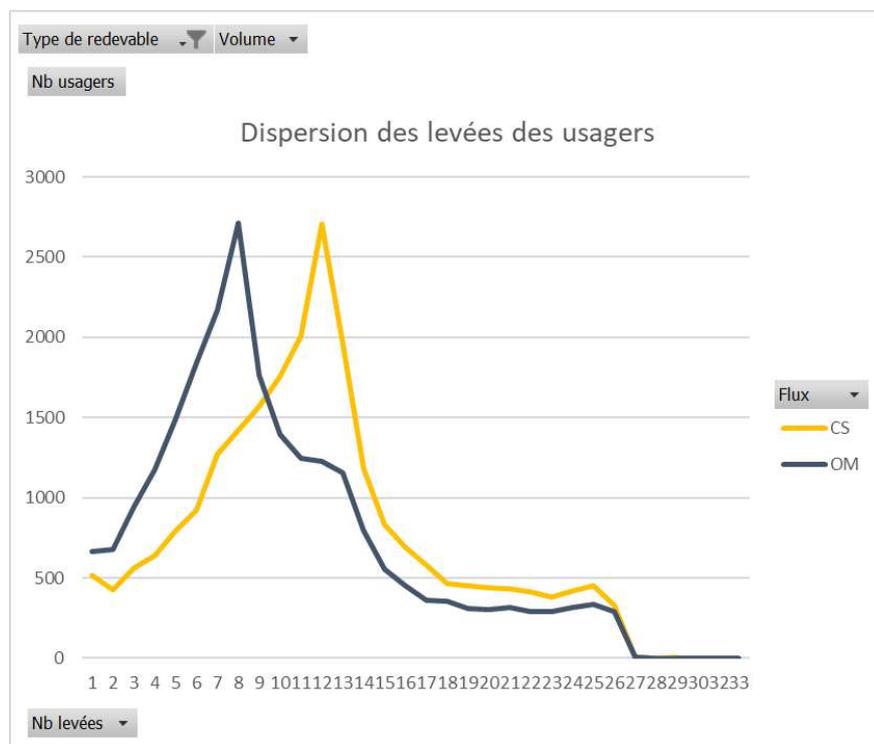
Soit la grille tarifaire suivante :

Conteneurs	Ordures Ménagères	Recyclables/Papiers
80 l.	1,15 €	/
120 l.	1,73 €	/
140 l.	2,02 €	/
180 l.	2,59 €	1,30 €
240 l.	3,45 €	1,73 €
260 l.	/	1,87 €
360 l.	5,18 €	2,59 €
500 l.	7,20 €	/
660 l.	9,50 €	/
770 l.	11,09 €	/

Pour les autres secteurs :

Tarifs 2022	Part fixe 2022 /pt de production	Forfait bac 2022							
		80 l. (1)	120 l.	140 l.	240 l.	360 l.	500 l.	660 l.	770 l.(1)
<b>Secteur Lionnais Ordures Ménagères (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS)</b>	86 €	45 €	/	73 €	102 €	191 €		350 €	413 €
<b>Secteur Loire Béconnais Ordures Ménagères (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS)</b>	40.20 €	/	/	79.80 €	151.20 €	247.80 €			576 €
<b>Secteur Loire Layon Aubance Ordures Ménagères (ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS)</b>	97 €	/	/	19.30 €	33 €	49.4 €		90.60 €	103 €
<b>Secteur Loire Layon Aubance Emballages</b>		/	/	21 €	34 €	51 €		89.50 €	101.60 €
<b>Secteur Lionnais</b> Présentation supplémentaire du conteneur <b>ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS</b>		4.0 €	/	5 €	7.5 €	14 €		26 €	31 €
<b>Secteur Béconnais et Loire Layon Aubance</b> Présentation supplémentaire du conteneur <b>ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS</b>		/	/	4.5€	7.5 €	11.5 € sur BE 11 € sur LLA		20.50 €	24.50 € sur BE 23.50 € sur LLA
<b>(Secteur Loire Layon Aubance)</b> Présentation supplémentaire du conteneur <b>Emballages</b>	/	/	/	3.00 €	5 €	7.50 €		14 €	16 €

Il faut noter que cette année 2022 est la première année d'application de la redevance incitative sur le secteur Loire Layon Aubance, avec les 12 levées dans le forfait sélectif et 10 dans le forfait ordures ménagères. On peut observer que les particuliers se sont adaptés à ce forfait pour la majorité d'entre eux.



Des résultats techniques à la hauteur des prévisions pour la production de déchets :  
 Production d'ordures ménagères inférieure à 110 kg par habitant annuel

Pour les emballages, il était intéressant de voir le changement de comportement des usagers face à ce nouveau concept de redevance. La baisse de 14% est significative également. Cependant la prévision d'étude visait 24 kg/hab.an, contre 34 kg/hab constatée

Pour les déchèteries, l'objectif à terme était de 276 kg/hab et par an,  
 Tonnages moyens sur ce secteur : 274 kg/hab

Des recettes perçues supérieures de 6 % aux prévisions, mais qui devraient diminuer en 2023 pour se rapprocher des 2 autres secteurs

	BILAN 2022 pour les particuliers					
	ABONNEMENT AU SERVICE	FORFAIT BAC	FORFAIT APPORT VOLONTAIRE	LEVEES AU-DELA DU FORFAIT	OUVERTURES DU D'APPORT VOLONTAIRE	TOTAL
<b>LOIRE LAYON AUBANCE</b>						<b>4 234 156,15 €</b>
	2 227 878,40 €	1 135 344,12 €	146 340,02 €	660 373,50 €	46 720,50 €	
	53%	27%	3%	16%	1%	

## Annexe 4 - 1<sup>ers</sup> retours sur la RI CCLLA 2022

### 3.4 BUDGET

#### 3.4.1 EXÉCUTION DU BUDGET 2022

##### BALANCE AU 31/12/2022- 3RD'ANJOU

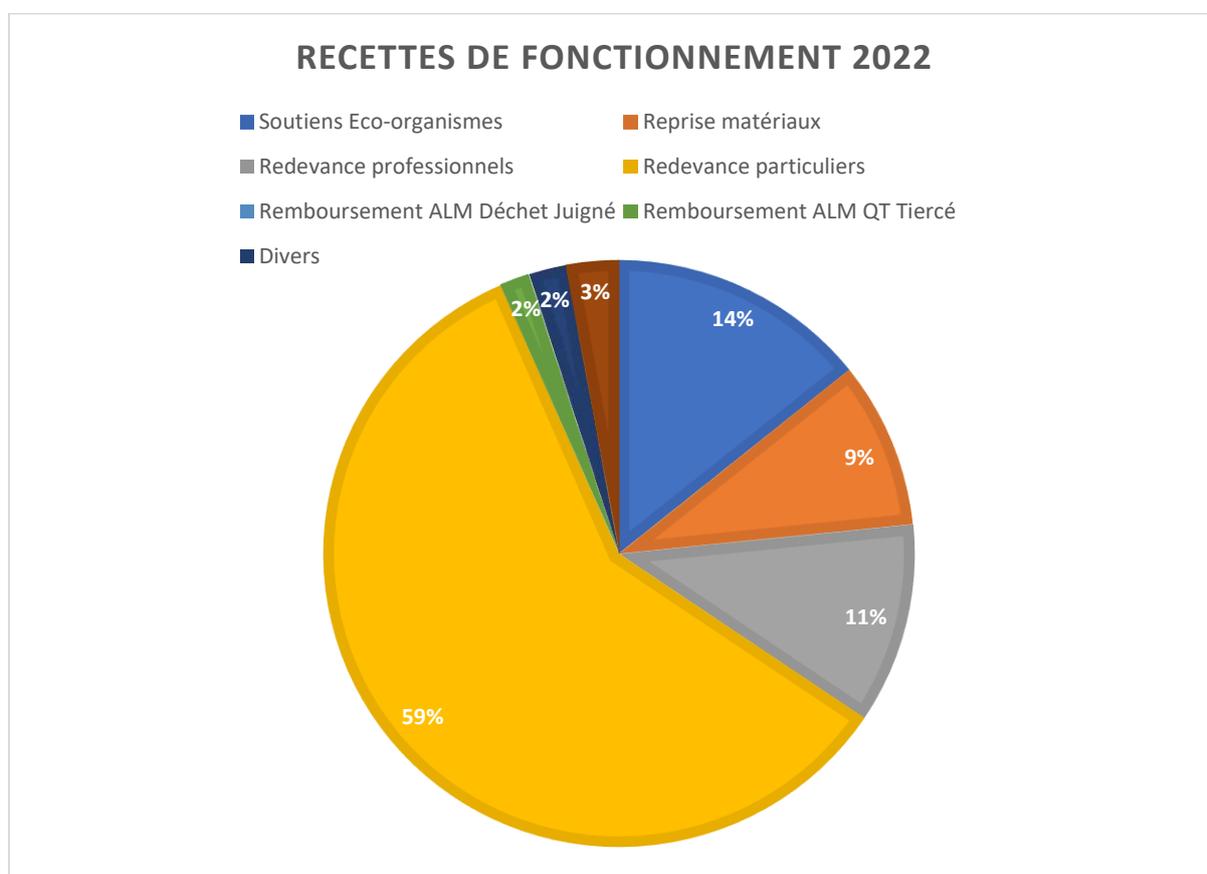
Recettes de fonctionnement	17 209 528,23	
Dépenses de fonctionnement	<u>15 645 818,89</u>	
<b>Excédent de fonctionnement d'exercice</b>	<b>1 563 709,34</b>	
<i>Résultat antérieur (excédent)</i>	2 771 599,62	
<b>Excédent global de Fonctionnement</b>	<b>4 335 308,96</b>	<b>4 335 308,96</b>
Recettes d'investissement	2 278 902,22	
Dépenses d'investissement	<u>1 876 556,55</u>	
<b>Excédent d'investissement d'exercice</b>	<b>402 345,67</b>	
<i>Résultat antérieur (excédent)</i>	2 238 279,10	
<b>Excédent global d'Investissement</b>	<b>2 640 624,77</b>	<b>2 640 624,77</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE</b>		<b>6 975 933,73</b>

### 3.4.2 LES OPÉRATIONS DE FONCTIONNEMENT 2022

#### Les recettes de fonctionnement 2022

La redevance des particuliers reste la principale ressource tout au long de la période.

Soutiens Eco-organismes	1 936 000	11%	14%
Reprise matériaux	1 246 000	7%	9%
Redevance professionnels	1 504 000	9%	11%
Redevance particuliers	8 026 000	47%	59%
Recettes non rattachées	3 610 000	21%	
Remboursement ALM Déchet Juigné	220 000	1%	2%
Remboursement ALM QT Tiercé	280 000	2%	2%
Divers	388 000	2%	3%
<b>TOTAL</b>	<b>17 210 000</b>	<b>100%</b>	



## Les dépenses de fonctionnement 2022

Sans dépense exceptionnelle

Pré-Collecte/Collecte	3 942 000	28%	35%
Déchèteries	2 608 000	18%	23%
Traitement ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELS + transport	2 406 000	17%	22%
Tri +transfert, transport	874 000	6%	8%
Prévention	213 000	2%	2%
Reversement résultats	2 075 000	15%	
Communication	119 000	1%	1%
Dépenses non-rattachées	950 000	7%	
Participation SIVERT	257 000	2%	2%
Divers	695 000	5%	6%
<b>TOTAL</b>	<b>14 139 000</b>		

Dépenses de fonctionnement 2022



## **Recettes d'investissement**

FCTVA	324 000 €	
Amortissement	1 506 000 €	
Cession	3 000 €	<b>Aucun emprunt</b>
Avances et acomptes versés	38 000 €	
Participation installation colonnes	53 000 €	
Affectation de résultat	355 000 €	
	<b>2 279 000 €</b>	

## **Dépenses d'investissement**

Capital des emprunts	279 000 €
Déchèteries	20 000 €
ISDND – Alvéole 12	268 000 €
Achat conteneurs OM/DEM	47 000 €
Quai de transfert (étude projet et dalle)	81 000 €
Véhicules/Matériel-télescopique	132 000 €
Tiercé	
PAV aérien	74 000 €
PAV enterrés	57 000 €
Base logistique (solde travaux)	751 000 €
Composteurs	15 000 €
Photovoltaïque	19 000 €
Transfert déficit budget déchets	56 000 €
CCLLA	
Reprise subvention	78 000 €
	<b>1 877 000 €</b>

## 4. PRÉVENTION

### 4.1 LE PROGRAMME (PLPDMA)

Le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) consiste en la mise en œuvre par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire. Ce programme prévu sur 6 ans (2022-2027) a été approuvé par le comité syndical du 18 juin. *Délibération 2022-04-15* à partir des historiques des anciens syndicats. L'objectif premier étant d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire.

Les axes retenus sont les suivants :

- **Axe A** - Lutter contre le gaspillage alimentaire
- **Axe B** - Favoriser la gestion des biodéchets, des déchets verts in situ et développer le jardinage au naturel
- **Axe C** - Développer l'exemplarité des 3RD'Anjou et des communes membres
- **Axe D** - Donner une deuxième vie aux objets, faciliter le réemploi
- **Axe E** - Faciliter l'adhésion aux gestes de réduction des déchets

Les thématiques retenues dans un premier temps sont les suivantes :

- ⇒ Eco-exemplarités des 3RD'Anjou ;
- ⇒ Promotion de l'utilisation des couches lavables ;
- ⇒ Promotion de la réparation (Repair café) ;
- ⇒ Aide aux initiatives citoyenne (nettoyage nature) ;
- ⇒ Prêt de gobelets aux associations ;
- ⇒ Compostage individuel, en établissement et partagé ;
- ⇒ Promotion du broyage et de la valorisation des déchets verts en ressource ;
- ⇒ Animation auprès des scolaires et aides des établissements pour limiter leur impact sur l'environnement (scolaires, collectivités, etc.): charte d'engagement ;
- ⇒ Sensibilisation du grand public ;
- ⇒ Promotions de la réduction des déchets à travers un programme événementiel ;
- ⇒ Promotion de la consigne du verre ;
- ⇒ Labellisation des acteurs locaux du zéro déchet ;
- ⇒ Promotion de l'économie circulaire

### 4.2 LA CHARTE D'ENGAGEMENT

Les syndicats historiques, proposaient tous des animations pour les scolaires. Le SYCTOM LOIRE BÉCONNAIS et le SISTO réalisaient eux-mêmes les animations, le SICTOM LOIR ET SARTHE déléguaient ce travail au CPIE Vallées de la Sarthe et du Loir. Ces animations étaient réalisées à la demande.

Sur le SMITOM SUD-SAUMUROIS c'est le principe d'une charte d'engagement qui avait été retenues. Les écoles, devaient s'engager à mettre en place dans leur établissement des actions ayant pour objectif de diminuer leur impact sur l'environnement. Cet engagement permettait de bénéficier d'animations réalisées par le SMITOM SUD-SAUMUROIS ou des prestataires.

Pour les 3RD'Anjou, c'est donc le principe d'un fonctionnement avec une charte d'engagement sur 3 ans qui a été retenu. L'objectif est d'engager clairement et sur le long terme les établissements. La charte a été retravaillée courant 2022 afin de proposer 4 axes d'engagement aux établissements signataires: **Réduction des déchets, Réemploi, Recyclage des déchets, Ecocitoyenneté.**

La plaquette de présentation a été envoyée à 109 établissements en septembre pour une première information puis complété par le guide d'accompagnement.

### Annexe 5 – Plaquette de présentation – Charte d'engagement

Cette charte est destinée à évoluer avec le temps notamment au niveau des propositions d'animations. Les 3RD'Anjou vont se faire accompagner par des partenaires, notamment pour traiter des sujets autres que ceux des déchets (énergie, eau), comme le CPIE 72 rencontrée en juillet, ou d'autres animateurs indépendants pour la zone Vallées du Haut-Anjou qui n'est couverte par aucun CPIE.

## 4.3 ÉVÉNEMENTIEL ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

### 4.3.1 ANIMATIONS GRAND PUBLIC

Le programme d'animation 2022 auprès du grand public s'est appuyé sur des événements organisés par des acteurs du territoire et des tenues de stand sur des marchés ou des déchèteries à l'initiative des 3RD'Anjou. Les dates de journées nationales sur des thématiques en lien avec les activités des 3RD'Anjou ont été des supports pour fixer les dates de ces stands. C'est notamment le cas pour Mission Zéro à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (cf. partie 4.3.2) et des animations en déchèterie qui ont été proposées à l'occasion de la Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD).

### Annexe 6 - Article de presse - Animation DEEE sur la déchèterie de Thouarcé

Ci-dessous le récapitulatif des animations grand public de 2022 :

Type d'animation	Nombre	Thématique retenue
Stand sur déchèterie	11	DEEE
Stand sur marché	7	Tri, compostage, déchets dangereux, DEEE
Stand sur une animation partenaire	3	Tri, déchets dans la nature et prévention
Autres	3	Tri, compostage

### 4.3.2 SERD

À l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets qui se déroulait du 19 au 27 novembre, le syndicat a choisi d'organiser un événement majeur et une opération de collecte de textiles en partenariat avec les mairies volontaires du territoire.

**L'événement majeur :** dans la continuité de l'événement « Rien ne se jette » auparavant organisé par le SMITOM SUD-SAUMUROIS, les 3RD'Anjou ont choisi de faire de la SERD, l'occasion d'organiser l'événement phare du syndicat qui reviendra chaque année en tournant sur le territoire sur un cycle de 3 ans (3 communautés de communes). Cet événement qui a pour objectif la promotion des actions et des acteurs de la réduction des déchets a été baptisé « Mission Zéro ».

### Annexes 7 à 9 – Affiche et programme de l'événement Mission Zéro 2022, article de presse retours Mission zéro 2022.

L'événement de 2022 traitait de la thématique des textiles dont l'industrie est une des plus polluante au monde. Cette journée du 19 novembre 2022 s'est déroulée en deux parties :

- **La matinée :** l'inauguration a été honorée par une trentaine d'élus venus des trois communautés de communes du syndicat pour découvrir la proposition faite par les 3RD'Anjou et profiter d'un buffet le midi.
- **L'après-midi :** 103 visiteurs se sont déplacés pour venir profiter des différents ateliers proposés par des collaborateurs des 3RD'Anjou et par des partenaires locaux. La journée a été enrichie par une exposition de tenues de réemploi et la tenue d'une conférence sur la vie d'un jean. Cet événement a été organisé en partenariat avec la chambre des Métiers et de l'Artisanat qui a permis de rencontrer le collectif Tissons à Neuf à l'origine de l'exposition de vêtements.

Ci-dessous le budget attribué à cet événement :

Lignes de dépense	Coût TTC ou net de Taxe
Communication	626,01€
Animations (ateliers et conférence)	1 132,00 €
Logistique/Equipements	316,90 €
Restauration	825,85 €
Partenariat	1 360,00 €
<b>Total TTC</b>	<b>4 260,76 €</b>

À ces frais d'organisation s'ajoutent les frais d'heures supplémentaires pour les 10 collaborateurs présents.

**La collecte de textiles :** initialement organisée depuis 2010 sur l'ex-SYCTOM Loire Béconnais cette opération consiste à mettre en place des points de collecte de textiles dans les mairies volontaires pendant une semaine. Les textiles sont ensuite collectés par les opérateurs qui collectent habituellement ce flux sur la commune concernée.

Ci-dessous la liste des points de collecte 2022 et les résultats :

Point de collecte - organisateur	Repreneurs	Résultats en kg
MAIRIE - VEA - Le Louroux-Béconnais*	Ecotextile	970
MAIRIE - VEA - Villemoisan	Ecotextile	350
MAIRIE - VEA - La Cornuaille	Ecotextile	100
MAIRIE - Bécon-les-Granits	Ecotextile	400
MAIRIE - Saint Sigismond	Ecotextile	100
MAIRIE - Denée	Le Relais	40
MAIRIE - Saint Georges sur Loire	Le Relais	150
MAIRIE - Chalonnes sur Loire (ancien trésor public)	ECLLA	100
CENTRE SOCIAL - Thouarcé	Prévu l'ECLLA	0
MAIRIE - Montreuil sur Loire	APIVET	44
MAIRIE - Durtal	APIVET	80
MAIRIE - Etriché en partenariat avec l'association Etriché en Transition	APIVET	125
MAIRIE - Vauchretien	ECLLA	65
3RD'Anjou - Evènement Mission Zéro*	Ecotextile	132
<b>TOTAL</b>		<b>2524 kg</b>

À noter que 98 kg de textiles ont été directement repris par le collectif Tissons à Neuf sur deux points de collecte\* pour assurer une valorisation locale.

## 4.4 INITIATIVES LOCALES

### 4.4.1 ACTIONS DE NETTOYAGES NATURE

Afin d'aider les structures volontaires à organiser des actions de promotion de la prévention et du tri des déchets, le syndicat s'est doté d'outils à prêter aux collectivités et associations.

Ainsi, les 3RD'Anjou sont à même de soutenir notamment les actions de nettoyage nature grâce à la mise à disposition, par le biais de convention de prêts de matériel de : chasubles (tailles enfant et adulte), gants (de la taille 5 à la taille 10), pinces, pesons. Ces prêts peuvent être complétés par des dons de grands sacs issus des stocks restants du SICTOM LOIR ET SARTHE (plus de 4500 au 1<sup>er</sup> janvier 2022).

Afin de pouvoir faciliter ces prêts, le matériel a été réparti sur les trois sites administratifs des 3RD'Anjou (siège et annexes). Le matériel est préparé par les animateurs prévention et remis sur signature d'un bon de retrait engageant les emprunteurs à rapporter le matériel sur le lieu d'emprunt et à citer le partenariat avec les 3RD'Anjou dans toutes les communications relatives à leur événement

### Annexe 10 – Article de presse partenariat École Alphonse Daudet\_3RD'Anjou.

En 2022 ce sont plus de 1000 personnes qui ont participé à ce type d'initiatives organisées par des mairies, des associations et des établissements scolaires.

Indicateurs par site	Nombre d'emprunts	Nombres de personnes concernées
Emprunts retirés à Tiercé	16	380
Emprunts retirés au Louroux-Béconnais (Val d'Erdre-Auxence)	2	86
Emprunts retirés à Beaulieu sur Layon	12	665
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>1131</b>

Afin de pouvoir répondre aux demandes de l'ensemble du territoire, un achat de pinces, gants et chasubles pour enfants à hauteur de **534.06€** a été réalisé permettant ainsi de compléter le matériel issus des anciens syndicats et de répondre de manière pratique aux demandes sur l'ensemble du territoire

## Collectes de papier

Dans le cadre scolaire notamment, des associations organisent régulièrement des actions visant à réaliser des recettes pour le financement de projets divers. Aussi, nombreuses sont les associations organisant des collectes de papiers dont la revente leur assure une recette en fonction des cours du papier.

Ces collectes à vue pédagogique (tri des papiers) et pécuniaires (recettes) sont toutefois un manque à gagner financier pour les 3RD'Anjou. En effet, les papiers collectés et revendus par ces associations sortent des tonnages papiers collectés, vendus et déclarés auprès de CITEO par les 3RD'Anjou.

Les anciens syndicats, SICTOM Loire et Sarthe et SYCTOM Loire Béconnais, confrontés à la même situation avaient tous mis en place un système de partenariat par le biais d'une signature de convention leur permettant ainsi d'intégrer à leur déclaration CITEO, les tonnages papiers collectés dans le cadre de ces partenariats. En échange ces deux syndicats reversaient un supplément à l'organisateur de la collecte en plus des recettes perçues par la revente du papier (5€/tonne pour le SYCTOM Loire Béconnais et 20€/tonne pour le SICTOM Loir et Sarthe).

De son côté le SMITOM Sud-Saumurois, organisait et réalisait lui-même ces collectes papiers avec les associations demandeuses. Il mettait les bacs à disposition des associations puis les collectait et revendait lui-même le papier. En échange, il reversait à l'association 40€/tonne de papier collecté. Cette pratique a été maintenue jusqu'au 31 mai.

Ci-dessous le tableau des subventions versées sur 2022 :

Territoire	Sous convention des anciens syndicats – S1	Sous convention 3RD'Anjou – S2
Loire Layon Aubance	4 522,80 €	- €
Anjou Loir et Sarthe	- €	510,80 €
Vallées du Haut-Anjou	60,60 €	- €

Pour des raisons logistiques et financières, le choix a été fait par les 3RD'Anjou de reprendre le principe de la simple subvention comme il était pratiqué sur le SICTOM Loir et Sarthe et le SYCTOM Loire Béconnais,

La délibération instituant le principe unique de subventionnement des associations a été prise lors du comité du 18 juin 2022 – *Délibération 2022-04-17*

Cette délibération stipule que la subvention versée, sous réserve de conventionnement et de présentation des justificatifs des tonnages collectés, est de 20€/tonne collectée.

## 4.5 BROYAGE

La question du broyage ayant pour objectif de diminuer les apports de déchets verts en déchèteries et de favoriser leur valorisation sur place était diversement traitée sur les anciens syndicats : location de broyeurs électriques aux particuliers, prêt temporaire et mise à disposition permanente de broyeurs thermiques aux collectivités, subventions à l'achat, organisation de sessions de broyage en déchèterie. Il a fallu trouver un système applicable sur l'ensemble du territoire limitant la mobilisation des effectifs humains des 3RD'Anjou.

**Pour les particuliers :** la subvention à l'achat d'un broyeur thermique qui avait été mise en place par le SICTOM Loir et Sarthe a été conservée et étendue à l'ensemble du territoire. Toutefois le plafond de la subvention attribuée a été diminué, l'objectif étant de pouvoir répondre à davantage de dossiers dans le respect du budget attribué à cette opération. D'une subvention de 30% du montant d'achat dans la limite de 400€ uniquement attribué aux usagers domiciliés sur le secteur Anjou Loir et Sarthe, le syndicat est passé à **une subvention de 50 % du montant d'achat dans la limite de 150€ pour tous les foyers** du territoire des 3RD'Anjou.

2022 a donc permis d'attribuer **10 subventions pour un montant de 3619.94€** sur un budget initial de 5000€. A noter : ces attributions ont toutes été faites avec le système qui avait été mis en place par l'ex SICTOM Loir et Sarthe puisque les nouvelles dispositions n'ont été effective qu'à compter d'octobre 2022. La délibération permettant d'étendre cette aide a été prise au comité du 15 octobre 2022. *Délibération 2022-05-11.*

Par ailleurs, une convention avait été passé par le SICTOM Loir et Sarthe avec le CPIE afin d'organiser en partenariat avec SOLIPASS des sessions de broyage sur les déchèteries du SICTOM Loir et Sarthe. Ces sessions consistaient à assurer une présence de 4 heure sur les déchèteries selon un programme identifié et de broyer les déchets verts des particuliers qui souhaitent repartir avec leur broyat. Le CPIE était en soutien et assurait en parallèle une sensibilisation des particuliers à la gestion des biodéchets et des déchets verts.

SOLIPASS a été sur 6 opérations et le CPIE a accompagné la structure sur trois dates. Le coût de ces opérations a été pour le syndicat de 2043.06€.

**Pour les collectivités :** le principe du prêt des broyeurs aux collectivités, déjà proposé par l'ex SICTOM LOIR ET SARTHE, a été également conservé.

L'action mise en place par l'ex-SICTOM Loir et Sarthe a été maintenue telle quelle sur 2022, le temps qu'une enquête réalisée auprès des mairies permette d'identifier leurs besoins. Seules les mairies de l'ex-SICTOM Loir et Sarthe ont donc pu bénéficier de ces prêts. **27 emprunts ont été réalisés sur l'année.**

Les broyeurs des anciens syndicats ont été repositionnés sur les différents sites logistiques afin de pouvoir étendre le prêt à l'ensemble des mairies et communauté de communes du territoire. La répartition est la suivante : 1 broyeur au Louroux-Béconnais (en provenance de Tiercé), 1 broyeur à Tiercé (déjà sur place) et 3 broyeurs (2 thermiques déjà sur le territoire mais dans des mairies et 1 à prise de force en provenance de Tiercé) à Beaulieu sur Layon.

Un courrier envoyé aux mairies a été envoyé en décembre 2022 pour leur indiquer la mise en place de l'opération à partir de début 2023. Le principe est un prêt aux mairies selon un planning identifié par broyeur. Une mairie qui accepterait d'organiser des sessions de broyage pour les particuliers de leur commune pourraient bénéficier de davantage de créneaux pour emprunter le matériel.

Pour cette première année, le coût d'entretien des broyeurs prêtés sur le territoire Anjou Loir et Sarthe a été de 1612,41€.

La délibération actant ce fonctionnement a été prise lors du comité d'octobre 2022. *Délibération 2022-05-11.*

## 4.6 COMPOSTAGE

Tous les syndicats historiques sans exception, faisaient de la mise à disposition de composteurs, mais des différences existaient concernant le tarif de la participation demandée, sur les volumes, la matière des composteurs mis à disposition et les modalités de la mise à disposition.

Le choix a été fait de continuer cette action phare de la prévention des déchets, en offrant aux particuliers la possibilité de choisir **parmi deux tailles (300L et 600L) et deux matières différentes (plastique et bois).**

Quant aux modalités de mises à disposition, c'est le principe des forums qui a été retenu. Déjà pratiqué sur le territoire de l'ancien SMITOM Sud-Saumurois, les forums consistent en une présentation et un échange d'environ 30 min permettant de donner les éléments de la pratique du compostage aux participants volontaires. Chacun repart ensuite avec un composteur, un bio seau et un guide d'utilisation.

Pour ce qui est des modalités financières, dans un premier temps il avait été décidé que la participation demandée aux usagers serait de 20€ pour les 300L et 30€ pour les 600L (quel qu'en soit la matière). C'est donc cette règle qui a prévalu pour toute l'année 2022.

Ainsi sur 2022, ce sont 48 sessions pouvant accueillir chacune 20 personnes qui ont été organisées sur 28 dates différentes. 568 composteurs ont été distribués dont 74% (=421 composteurs) sur le secteur Loire Layon Aubance en raison des nombreuses demandes consécutives au changement de facturation d'une partie de ce territoire.

13% des composteurs (=73 unités) ont été remis sur le territoire des Vallées du Haut Anjou et 13% également (=73) sur le territoire Anjou Loir et Sarthe.

La participation totale demandée aux **usagers volontaires sur 2022 est 11 390€.**

Afin de réapprovisionner les stocks, les 3RD'Anjou ont passé en mars 2022 une commande de 300 kits (composteur + bio seau + guide) auprès de QUADRIA. Ce **réapprovisionnement qui a coûté 13 795,20€** a permis de clôturer le marché d'une durée de 4 ans passé par l'ex SICTOM LOIR ET SARTHE en octobre 2018.

Un nouveau marché permettant de s'équiper des quatre types de composteurs à destination principale des particuliers (300L, 600L, bois, plastique) et de composteurs destinés au compostage en établissement, a été lancé en juin. Trois candidats ont répondu à l'appel d'offre. A l'occasion du comité syndical du 15 octobre 2022, **la société Quadria a été retenue pour la fourniture de composteurs plastiques 300 et 600L (lot 2)** et l'association **Emeraude i.d. a été retenue pour la fourniture de composteurs bois 300 et 600L (lot 1)** et de composteurs composteur bois grande capacité (lot 3). Ces marchés sont attribués pour une durée de 4 ans. *Délibération 2022-05-10*

## 4.7 VAISSELLES RÉUTILISABLES – COUCHES LAVABLES

### 4.7.1 LA VAISSELLE RÉUTILISABLE

Les pratiques de prêt de vaisselles réutilisables étaient différentes d'un secteur à l'autre sur les syndicats de collecte et traitement historiques. L'année 2022 a permis d'harmoniser les pratiques et d'apporter un même service à toutes les associations du territoire des 3RD'Anjou à partir de juillet.

C'est le système qui était en place au SICTOM Loir et Sarthe qui a été retenu : **prêt gratuit de matériel réutilisable, lavage inclus par une structure de l'ESS<sup>1</sup> (SOLIPASS)**. Toutefois, les possibilités de prêts de matériel se sont élargies avec l'apport des gobelets 15cl et des carafes/pichets en plastique qui étaient disponibles au SMITOM Sud-Saumurois.

Pour des raisons évidentes d'économie des matières premières et financières, le choix a été fait de continuer à **prêter les gobelets à l'effigie des anciens syndicats**. Des recherches concernant la possibilité de recyclage de ces anciens gobelets ont été menées, mais ce choix n'a pas été retenu. Peu onéreuse, cette solution induisait en revanche un coût environnemental non négligeable (transport des gobelets vers les usines, travail de la matière pour recyclage et nécessité de fabriquer et transporter de nouveaux gobelets).

Le prêt de vaisselles qui avait été mis en place par le SMITOM Sud-Saumurois a été abandonné pour des raisons logistiques et sanitaires. La vaisselle était lourde, fragile et le retour propre de la vaisselle était très approximatif nécessitant des sessions de lavage chronophages pour le service prévention.

<sup>1</sup> Economie sociale et Solidaire

Le financement de gobelets pour des associations tel que le faisait le SISTO ou la mise à disposition permanente de gobelets comme le faisait le SMITOM Sud-Saumurois, n'ont pas été maintenus dans le but d'inciter à la mutualisation du matériel.

Après état des stocks et répartition sur les différentes annexes et à SOLIPASS, ci-dessous un tableau des quantités disponibles au prêt en 2022 :

Stocks 2022		
Gobelets 25 cl	Gobelets 15 cl	Pichets
10 824	2 360	706

Au terme de l'année 2022, ce service à disposition des associations et collectivités du territoire a permis d'éviter de jeter 33 020 gobelets (25cl et 15 cl confondus).

La prestation de lavage par SOLIPASS a eu un coût de **1 928.04€** tandis que les 3RD'Anjou ont refacturé 1 598€ aux emprunteurs pour la perte et la casse de vaisselle.

Pour le prêt, une convention unique a été rédigée permettant ainsi de prêter les gobelets dans les mêmes conditions sur la totalité du territoire. La convention qui doit être signée par l'emprunteur et les 3RD'Anjou avant tout départ de matériel stipule que le prêt est gratuit, mais que la perte ou la casse de matériel est facturée (15€ pour la perte ou la casse de 1 à 15 éléments. Au-delà 1€ par élément manquant. Forfait de 15€ pour les boîtes de transport non restituées).

Pour le lavage, la *délibération 2022-04-16* du 18 juin 2022 a permis au président des 3RD'Anjou de signer une convention avec SOLIPASS, structure de l'ESS basée à Tiercé. Cette convention régit les modalités de lavage de la vaisselle réutilisable et les tarifs associés. Signée en juillet 2022, elle est valable 1 an et reconductible trois fois par tacite reconduction.

#### 4.7.2 LES COUCHES LAVABLES

Le sujet de la promotion des couches lavables était diversement avancé sur les anciens syndicats allant de l'attribution de subventions d'aide à l'achat de couches lavables pour s'équiper à aucune action en particulier.

Afin d'aborder la question de manière similaire sur tout le territoire, le choix a été fait d'étendre la proposition d'attribution d'une subvention d'aide à l'achat à tous les foyers du territoire des 3RD'Anjou. La subvention correspond à **40% du montant d'achat plafonné à 150€** soit, légèrement moins que ce qui était proposé par le SICTOM Loir et Sarthe dans le but de pouvoir aider davantage de foyers.

Sur 2022, le budget qui était alloué à cette action était de 8 000€. Une seule subvention de 150€ a finalement été accordée à un foyer du secteur Anjou Loir et Sarthe. En effet, en 2022, le syndicat en pleine construction n'a pas eu la possibilité de communiquer sur le sujet avant la lettre d'information aux usagers de décembre 2022.

Dès la diffusion de l'information, des demandes ont été reçues qui impacteront le budget 2023.

Dans un premier temps, la convention a été rédigée pour accorder l'aide, une seule fois par foyer. Elle a ensuite été révisée pour être attribuée une fois par enfant afin de répondre notamment au cas des naissances multiples.

Les conditions d'attribution des subventions inscrites dans la convention finale ont été définies à l'occasion des comités du 18 juin pour la première version (attribution/foyer) et du 10 décembre 2022 pour la seconde version (attribution/enfant),

*Délibérations 2022-04-18 puis 2022-06-09.*

## 4.8 L'ÉCOCYCLERIE LOIRE LAYON AUBANCE (ECLLA) ET AUTRES PARTENAIRES – CHAMBRES CONSULAIRES ...

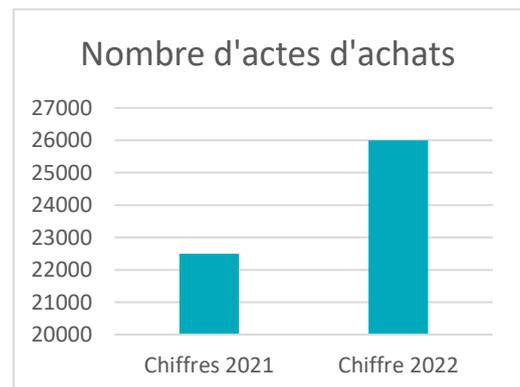
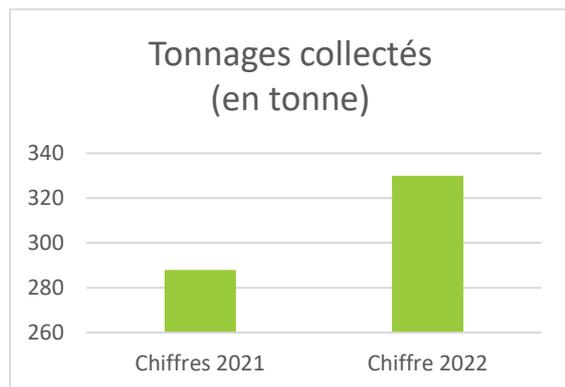
### 4.8.1 L'ECLLA

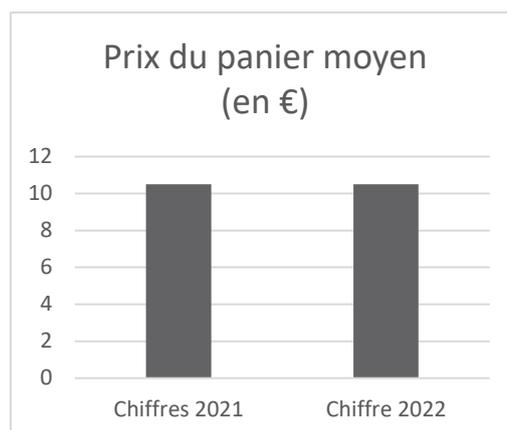
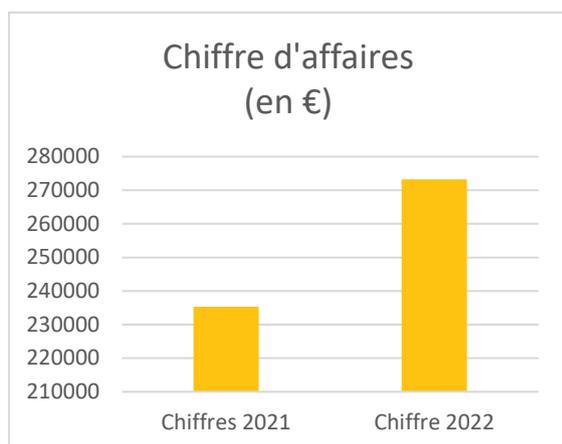


L'Écocyclerie Loire Layon Aubance, projet engagé par le SMITOM Sud-Saumurois en 2016 s'est concrétisé en 2019 par l'ouverture en janvier de la recyclerie située à Thouarcé. Le SMITOM Sud-Saumurois a assuré la fourniture du local et des aides financières sous convention pour lancer la structure exploitée par AGIREC.

Après une première année de lancement en 2019, la crise sanitaire de la Covid 19 dès début 2020 a empêché une activité normale du site en 2020 et 2021. 2022 est donc la première année complète de référence.

Les résultats de collecte, du nombre de visiteurs et de ventes ne cessent d'augmenter. Ci-dessous, quelques graphiques témoignant des évolutions de l'activité du site.





Les ventes à thème, au nombre de 8 en 2022, ont pu reprendre.

Afin de soutenir cette activité, les 3RD'Anjou et AGIREC sont liés par une convention qui a été signée pour 2022. D'une durée de 12 mois, elle est reconductible une fois pour une durée de 1 an.

#### 4.8.2 LES CHAMBRES CONSULAIRES

Les chambres consulaires, expertes des différentes branches professionnelles, sont des partenaires indispensables pour travailler sur le sujet de la réduction des déchets chez les professionnels et accompagner le territoire vers une économie circulaire. Bien que la compétence des 3RD'Anjou soit celle des ménages, le syndicat est aussi concerné par les déchets assimilés; le syndicat collecte les déchets de nombreux professionnels.

Le syndicat souhaite donc avancer sur le sujet de la prévention des déchets des particuliers, mais aussi de ceux des professionnels en travaillant en partenariat avec les chambres consulaires et les communautés de communes en charge de la compétence « activité économique ».

En 2022, une **convention** a notamment été signée **avec la chambre d'agriculture des Pays de la Loire (CAPDL)** afin de poursuivre le travail initié les années précédentes sur le territoire de Loire Layon Aubance. La délibération pour une convention d'une durée de 1 an prise lors du comité syndical du 29 janvier 2023. *Délibération 2022-02-03.*

Cette délibération limitait à 15 000€ maximum le coût total des prestations réalisées.

Cette convention avait pour but d'accompagner le syndicat sur le **sujet de la lutte contre le gaspillage alimentaire et les biodéchets**. La CAPDL disposait de 28.5 jours pour mettre en œuvre le programme d'action défini: réaliser des diagnostics gaspillage alimentaire, animation et accompagnement dans des établissements scolaires et assister ponctuellement les 3RD'Anjou dans des actions de prévention des déchets en lien avec les catégories professionnelles dépendantes de la CAPDL (SERD). La CAPDL a réalisé des diagnostics gaspillage alimentaire (+ animation et accompagnement) dans des établissements scolaires ou autres du territoire Loire

Layon Aubance. Les restaurants des établissements scolaires de la Possonnière et Saint-Aubin-de-Luigné ont entre autres bénéficié de cet accompagnement.

## 4.9 OPÉRATION RÉEMPLOI/RÉUTILISATION DES EMBALLAGES EN VERRE DE BOISSON

Le SMITOM Sud-Saumurois est le seul ancien syndicat, qui avait une action en place sur le sujet de la consigne du verre. En effet, en 2021, le SMITOM Sud-Saumurois a signé une convention tripartite avec la CCLLA et l'association Bout' à Bout qui vise à développer la filière de réemploi de contenants en verre.

Dans le cadre de cette convention, les rôles du SMITOM étaient de :

- Promouvoir l'action de Bout' à Bout ;
- Promouvoir les opérateurs privés engagés ;
- Mettre à disposition un espace de stockage servant de point de massification (site logistique de Beaulieu-sur-Layon en complément de celui qui était déjà existant sur le site de Doué-la-Fontaine).



L'objectif fixé par le programme de prévention est, à terme, d'étendre cette action au reste du territoire et éventuellement sur différents types de contenants (bouteilles, bocaux, etc.).

Toutefois, en 2022, aucune action particulière n'a été faite sur le sujet qui était davantage envisagé sur 2023. Un seul dépôt de bouteilles a été réalisé en 2022, la plus grande partie des producteurs investis dans cette opération étant situés sur le douessin et ne peuvent donc plus déposer à Beaulieu-sur-Layon.

La convention avec Bout à Bout et la CCLLA étant signée pour une période de 3 ans, cours jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2024.

## 4.10 BILAN DU PROGRAMME DE PRÉVENTION DE 2022

L'année 2022 pour le programme de prévention a majoritairement consisté en une harmonisation des pratiques sur le territoire : prêt de matériel (gobelets, nettoyage), attribution de subventions (couches lavables, broyeur), mise à disposition de composteurs individuels, etc. Désormais tous les usagers situés sur le territoire des 3RD'Anjou, peuvent bénéficier des mêmes aides et des mêmes services de prévention des déchets.

Le second point important de l'année 2022 pour l'équipe prévention, a été de travailler sur la charte d'engagement des écoles, afin de pouvoir proposer aux établissements de premières signatures de charte au début de l'année 2023.

## 5. PRÉ-COLLECTE – PORTE À PORTE

### 5.1 ASPECTS TECHNIQUES

#### 5.1.1 PARC DE BACS

Il est à noter que sur l'ensemble du territoire à l'exception du secteur ex-SISTO (Lionnais) les usagers sont dotés de bacs ordures ménagères et emballages. Sur le secteur ex-SISTO les emballages sont collectés en apport volontaire et les usagers n'ont donc qu'un bac ordures ménagères. (Excepté sur le centre du Lion d'angers ou des habitats denses ont accès aux points d'apport volontaire également pour leur ordures ménagères) La conteneurisation des emballages sur ce secteur aura lieu courant 2023 pour être opérationnelle en janvier 2024.

Les 3RD'Anjou ont un parc de bacs roulant en place de 101 900 bacs : 54 178 bacs ordures ménagères et 47 722 bacs emballages.

Sur ces 101 900 bacs, 28213 sont des bacs pointes diamant pour les secteurs sur Loire béconnais et du Loire Layon soit 28% du parc.

#### 5.1.2 FOURNITURE ET DISTRIBUTION DES BACS

Pour la fourniture et distribution de bacs sur les 3RD'Anjou, il convient de différencier 2 secteurs :

- Le secteur de l'ex-SICTOM Loir et Sarthe où la distribution des bacs et la gestion des commandes sont gérées via le marché de collecte attribué à la société Brangeon Environnement.
- Sur le reste du territoire, la distribution des bacs se fait en régie, via les agents des 3RD'Anjou. 2 marchés de fournitures en cours : 1 pour les bacs à pointe diamant pour les secteurs du Loire Layon et du Louroux Béconnais, 1 pour les bacs à préhension peigne pour les secteurs Loire Aubance, Coteaux du Layon et Lionnais

#### 1- Sur le secteur Loir et Sarthe

Les interventions sont effectuées par Brangeon Environnement.

Détail des interventions effectuées en 2022 pour un parc de 34 800 bacs :

Étiquettes de lignes	Nombre de Type intervention
Dotation	1727
Echange	839
Maintenance en atelier	10
Maintenance sur place	554
Retrait	1100
<b>Total général</b>	<b>4230</b>

Soit 12% de taux d'intervention par rapport au nombre de bacs.

Contrairement au reste du territoire, à chaque départ d'un usager de son logement les bacs sont retirés, puis ces derniers sont relivrés à l'arrivée du nouvel occupant. Cette particularité explique le nombre important d'intervention notamment en dotation et retrait.

Les maintenances correspondent à des changements de couvercles ou de roues.

## 2- Le reste des 3RD'Anjou

Les interventions sont effectuées essentiellement par 2 agents 3RD'Anjou. Le temps passé pour effectuer ces interventions, ainsi que pour gérer les bacs (démontage, lavage...) est estimé à 2 ETP.

Détail des interventions pour un parc de 66 700 bacs :

Étiquettes de lignes	Nombre de Type intervention
Dotation	1648
Echange	2126
Maintenance en atelier	5
Maintenance sur place	313
Retrait	646
<b>Total général</b>	<b>4738</b>

Soit 7% de taux d'intervention par rapport au nombre de bacs.

## 5.2 ASPECT FINANCIER

Sur le secteur Loir-et-Sarthe, la partie maintenance des bacs + distribution et achat a été facturée par Brangeon Environnement aux 3RD'Anjou pour un montant de 77 953.14€ de coût de distribution et 15 164.64 euros de fourniture de bacs.

Pour les secteurs Loire Layon Aubance, Loire Béconnais et du Lion d'Angers, 2 bons de commandes ont été passés pour la fourniture de bacs peigne pour la somme totale de 21 399 €HT. La livraison des bacs est effectuée en régie et le coût global (agent (2 ETP), véhicule, matériels...) est estimée à 100 000 €, soit un coût estimé sur ce secteur à 121 400€ pour un parc de 66 700 bacs.

## 5.3 ASPECT CONTRACTUEL

Pour la partie Loir-et-Sarthe, le marché de fourniture-distribution des bacs est relié au marché de collecte en porte-à-porte. Ce marché qui a débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2022 a été attribué à la société Brangeon Environnement pour une durée de 5 ans, renouvelable 2 fois pour une année supplémentaire.

Pour les autres secteurs, 2 marchés sont en cours avec la société SULO, un pour les bacs peignes et un pour les bacs pointe diamant. Ils ont été signés en janvier 2021 pour une durée de 4 ans et prendront donc fin en janvier 2025.

## 6. PRÉ-COLLECTE – APPORT VOLONTAIRE

### 6.1 ASPECTS TECHNIQUES

#### 6.1.1 PARC DE CONTAINERS

Les 3RD'Anjou possèdent un parc de 880 colonnes d'apport volontaires réparties en 5 flux : ordures ménagères, emballages, papier, multimatériaux (= emballages + papier) et verre :

Étiquettes de lignes	Nombre de Flux
Emballages	141
Multimatériaux (EMB + PAP)	20
Ordures Ménagères	76
Papiers	261
Verre	382
<b>Total général</b>	<b>880</b>

Répartition du parc par ancien secteur et par type de colonnes :

Secteurs	Flux	Type	
<b>SICTOM LOIR ET SARTHE</b>	<b>Multimatériaux (EMB + PAP)</b>	Aérien	20
		Enterrée	13
	<b>Ordures Ménagères</b>	Aérien	32
		Semi-enterrée	63
<b>Total SICTOM LOIR ET SARTHE</b>			<b>128</b>
<b>SISTO</b>	<b>Emballages</b>	Aérien	16
		Enterrée	6
		Semi-enterrée	54
	<b>Ordures Ménagères</b>	Enterrée	7
		Papiers	
	<b>Papiers</b>	Aérien	4
		Enterrée	6
	<b>Verre</b>	Semi-enterrée	35
		Aérien	5
		Enterrée	6
<b>Total SISTO</b>			<b>174</b>
<b>SMITOM</b>	<b>Emballages</b>	Aérien	13
		Enterrée	38
		Semi-enterrée	4
	<b>Ordures Ménagères</b>	Aérien	15
		Enterrée	36
		Semi-enterrée	5
	<b>Papiers</b>	Aérien	145
		Enterrée	38
		Semi-enterrée	2
	<b>Verre</b>	Aérien	168
		Enterrée	38
		Semi-enterrée	3
	<b>Total SMITOM</b>		
<b>SYCTOM LOIRE BECONNAIS</b>	<b>Emballages</b>	Aérien	4
		Semi-enterrée	6
	<b>Papiers</b>	Aérien	22
		Semi-enterrée	9
	<b>Verre</b>		
Aérien	23		
Semi-enterrée	9		
<b>Total SYCTOM LOIRE BECONNAIS</b>			<b>73</b>
<b>Total général</b>			<b>880</b>

### 6.1.2 ENTRETIEN DU PARC ET LAVAGE

La maintenance préventive et curative (1<sup>er</sup> niveau) est effectuée en interne via un agent des 3RD'Anjou consacré à 100% à ces missions.

La maintenance curative par suite d'un dysfonctionnement de colonne a représenté environ 250 heures d'intervention dont 50% pour des changements de batteries sur les colonnes à contrôle d'accès. Ces batteries sont pour la plupart rechargeables et sont surveillées quotidiennement par l'intermédiaire de logiciel de suivi fournis par les prestataires.

Le lavage des colonnes Ordures ménagères s'effectuent 2 fois par an sur la CCLLA et 1 fois par an pour le verre et les emballages.

Le lavage des colonnes verre sur le secteur Anjou Loir et Sarthe et Lionnais se fait une fois tous les 2 ans, celui sur le Béconnais une fois par an

### 6.1.3 INSTALLATION DE NOUVEAUX POINTS

En 2022, il n'y a pas eu d'installation de nouveaux points d'apports volontaires sur le territoire.

Cependant, des réceptions de travaux ont été effectués en fin d'année 2021 sur le lotissement de la Pierre Couchée à Brissac-Quincé pour l'installation de 4 colonnes enterrées : ordures ménagères, emballages, papier et verre. Cette installation effectuée par l'ex SMITOM Sud-Saumurois impliquait une facturation du lotisseur ALTER Public, par la collectivité pour toute la partie génie civil notamment, comme le prévoyait la convention signée en septembre 2021. Ainsi, sur un coût total de 34 708.39 € HT, les 3RD'Anjou (se substituant au SMITOM Sud-Saurmurois à compter de 2022) ont après réception refacturé ALTER Public à hauteur de 20 131.55€ HT.

Dans exactement la même logique, la commune de St Georges sur Loire a été facturée également en 2022, par les 3RD'Anjou pour l'installation de 2 points d'apport volontaire enterrées de 4 colonnes dans le lotissement de la Croix Clet. A noter qu'un seul des 2 points a été finalisé car le second point a été interrompu en cours de génie civil par la commune suite à des plaintes de riverains concernant la proximité des colonnes vis-à-vis de leur habitation. Des frais de génie civil ont cependant été facturés par l'entreprise qui avait déjà commencé les fouilles. Ainsi 2 facturations ont été faites à la commune :

- 15 423.78€ HT sur un projet de 33 355.88€ HT pour le point finalisé
- 6 131.50€ HT pour le génie civil du point non finalisé.

Dans le cadre de l'harmonisation des contrôleurs d'accès des points d'apports volontaires, les 7 contrôleurs de la commune du Lion d'Angers ont été changés.



Exemple du courrier d'information envoyé aux 635 usagers concernés (17 pour ceux qui n'ont pas de cartes).

La somme de 8 630 euros a été versée à Incitât en investissement pour les 7 changements adaptateurs et 1 545 € en fonctionnement pour des batteries et serrures.

## 6.2 ASPECTS FINANCIERS

En 2022, seul une commande a été effectuée pour 5 colonnes aériennes : 2 à contrôle d'accès pour les ordures ménagères et emballages et 3 pour la collecte du verre. Le montant de la commande est de 13 692.96€

La partie fourniture de **pièces de maintenance pour les PAV s'élève à 28 300 € pour 2022.**

**Les coûts de lavage en prestations externes pour l'année 2022** ont représenté un montant de 20 921 euros TTC

## 6.3 ASPECTS CONTRACTUELS

2 marchés sont en cours pour la fourniture des colonnes sur les 3RD'Anjou :

- Fourniture de colonnes enterrées et semi-enterrées : marché signé en janvier 2021 avec l'entreprise ESE, basée à Crissey
- Fourniture de colonnes aériennes: marché signé en janvier 2021 avec l'entreprise SULO, basée à St Jean de Vilaine

## 7. COLLECTE DU VERRE

### 7.1 ASPECTS TECHNIQUES

La collecte du verre est effectuée en apport volontaire sur l'ensemble du territoire. 3 prestataires sont présents sur le territoire pour cette collecte: BRANGEON Environnement pour l'ex-SICTOM Loir et Sarthe, SUEZ pour le secteur de l'ex SISTO et VEOLIA pour l'ex-SYCTOM Loire Béconnais et l'ex-SMITOM Sud-Saumurois.

Voici la répartition des tonnages Verre collecté en apport volontaire en 2022 :

Secteur	Tonnage 2022	Ratio Kg/hab.
SICTOM LOIR ET SARTHE	1859,04	48.36
SISTO	736,89	50.9
SMITOM	2964,72	52.21
SYCTOM LOIRE BECONNAIS	489,35	43.36
<b>Total général</b>	<b>6050,00</b>	

Il faut rajouter à ce tonnage 190 tonnes collectés par une benne à verre située à la déchèterie de Thouarcé. Cette déchèterie est située dans un secteur très viticole et la benne présente peut répondre notamment à des besoins de déstockage pour les viticulteurs.

Le détail des tonnages Verre collecté est à disposition de chaque commune sur demande auprès de la collectivité des 3RD'Anjou.

### 7.2 ASPECTS FINANCIERS

Ci-dessous, coûts de la collecte du Verre en apport volontaire par secteur :

Étiquettes de lignes	Somme de Coût HT	€ à la tonne
SICTOM LOIR ET SARTHE	71 108,37 €	38.25
SISTO	23 230,08 €	31.52
SMITOM	100 058,16 €	33.75
SYCTOM LOIRE BECONNAIS	11 778,75 €	24.07
<b>Total général</b>	<b>206 175,36 €</b>	

### 7.3 ASPECTS CONTRACTUELS

Les marchés de collecte sont spécifiques à chaque syndicat historique.

- **Pour l'ex-SICTOM Loir et Sarthe**, la collecte en apport volontaire est dans le même marché que la collecte en porte à porte et a donc été attribué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 à l'entreprise Brangeon Environnement pour 5 ans, renouvelable 2 fois un an
- **Pour l'ex-SISTO**, le marché de collecte en apport volontaire est attribué à l'entreprise SUEZ et arrive à échéance au 31 décembre 2023
- **Pour l'ex-SYCTOM du Loir Béconnais, tout comme pour l'ex-SMITOM Sud-Saumurois** le marché a été attribué à l'entreprise VEOLIA et son échéance est également pour le 31 décembre 2023.

## 8. COLLECTE DES PAPIERS

### 8.1 ASPECTS TECHNIQUES

La collecte du papier est effectuée de deux façon différente sur le territoire.

- Pour la partie de l'ex-SICTOM Loir est Sarthe, le papier est collecté avec les emballages pour former un flux que l'on appelle un flux Multimatériaux. Une fois arrivé au centre de tri, le papier est séparé puis envoyé en usine de recyclage
- Sur le reste du territoire, le papier est collecté essentiellement en point d'apport volontaire. Seule une collecte des papiers des professionnels étaient encore en place sur l'ex-secteur Loire Layon Aubance pour le 1<sup>er</sup> semestre 2022. Alise effectue un affinage des papiers pour le Béconnais et le secteur Loire Layon.

Répartition des tonnages papier collecté en apport volontaire en 2022 :

Secteur	Tonnage 2022	Ratio Kg/hab.
SICTOM LOIR ET SARTHE	-	-
SISTO	246.75	17.04
SMITOM	943.16	16.70
SYCTOM LOIRE BECONNAIS	144.48	12.80
<b>Total général</b>	<b>1 334.39</b>	

La collecte des professionnels par quinzaine sur le secteur Loire Layon de l'ex-SMITOM était réalisé jusqu'au 31/12/2022 par la société Alise Recyclage.

En 2022, **22.35T** ont été collectées par cette société pour un coût facturé aux 3RD'Anjou de **19 080.00€ HT**.

### 8.2 ASPECTS FINANCIERS

Coûts de la collecte du Papier en apport volontaire par secteur :

Étiquettes de lignes	Somme de Coût HT	€ à la tonne
SICTOM LOIR ET SARTHE	-	-
SISTO	11 069.62 €	44.86
SMITOM	37 597.55 €	39.86
SYCTOM LOIRE BECONNAIS	11 256.59 €	77.91
<b>Total général</b>	<b>59 923.76 €</b>	

### 8.3 ASPECTS CONTRACTUELS

Les marchés de collecte sont spécifiques à chaque syndicat historique.

- **Pour l'ex-SICTOM Loir et Sarthe**, la collecte en multimatériaux en porte à porte est attribuée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 à l'entreprise Brangeon Environnement pour 5 ans, renouvelable 2 fois un an
- **Pour l'ex-SISTO**, le marché de collecte en apport volontaire est attribué à l'entreprise SUEZ et arrive à échéance au 31 décembre 2023
- **Pour l'ex-SYCTOM du Loir Béconnais, tout comme pour l'ex-SMITOM Sud-Saumurois** le marché a été attribué à l'entreprise VEOLIA et son échéance est également pour le 31 décembre 2023.

## 9. COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES EMBALLAGES + LES COLLECTES SPÉCIFIQUES

### 9.1 Aspects techniques

La collecte des ordures ménagères et des emballages/multi matériaux se fait en grande majorité en porte-à-porte. Cependant l'ex-secteur SISTO ne possède qu'une collecte Ordures ménagères en porte à porte, les emballages sont collectés 100% en apport volontaire Le détail des deux systèmes de collecte est détaillé ci-dessous.

#### 9.1.1 Collecte en porte-à porte

La collecte des ordures ménagères et des emballages en porte à porte est assez similaire sur l'ensemble du territoire mais présente quand même quelques spécificités qui sont reprises dans le tableau ci-dessous

	SICTOM LOIR ET SARTHE	SISTO	SMITOM	SYCTOM LOIRE BECONNAIS
<i>Prestataire</i>	Brangeon Environnement	Suez	Brangeon Environnement	Brangeon Environnement
<i>Fréquence</i>	Collecte quinzaine pour les 2 flux avec une collecte hebdomadaires pour les gros producteurs	Collecte quinzaine pour les 2 flux avec une collecte hebdomadaires pour les gros producteurs	Collecte quinzaine pour les 2 flux avec une collecte hebdomadaires pour les gros producteurs	Collecte quinzaine pour les 2 flux avec une collecte hebdomadaires pour les gros producteurs
<i>Type de collecte majoritaire</i>	Latérale	Traditionnelle	Latérale	Latérale
<i>Préhension des bacs</i>	Peigne	Peigne	Pointe Diamant sur Loire Layon et Peigne sur les autres communes	Pointe Diamant

T tonnages collectés par les prestataires en porte-à-porte ci-dessous :

Ex-Secteur	Flux	Tonnages 2022	Kg par hab
<b>SICTOM LOIR ET SARTHE</b>	Ordures Ménagères	4412,54	114.78
	Multimatériaux	2112,18	54.94
<b>SISTO</b>	Ordures Ménagères	1462.71	101.04
<b>SMITOM</b>	Emballages	1773.76	30.75
	Ordures Ménagères	5810.68	101.34
<b>SYCTOM LOIRE BECONNAIS</b>	Emballages	372.62	32.86
	Ordures Ménagères	1104,38	97.85

#### 9.1.2 Collecte en apport volontaire

La collecte en apport volontaire des ordures ménagères et des emballages n'est pas similaire sur l'ensemble des ex-territoire.

En effet, certains territoires ont souhaité développer les points d'apports en guise de complément à la collecte en porte à porte pour absorber les surplus de déchets des usagers, d'autres territoires ont développé cette solution pour les collectifs, nouveau lotissement ou autres pour des contraintes de place, de choix de ne plus avoir de camion dans le lotissement, ou encore pour supprimer la gestion d'un local poubelle souvent couteux et chronophage. Voici un résumé des systèmes en place :

	<b>SICTOM LOIR ET SARTHE</b>	<b>SISTO</b>	<b>SMITOM</b>	<b>SYCTOM LOIRE BECONNAIS</b>
<i>Prestataire</i>	Brangeon Environnement	Suez	Véolia	Véolia
<i>Flux collecté en AV</i>	OM et Multimatériaux Via des bac 2.2 collectés avec le PAP	OM Emballages et	OM et Emballages	Emballages
<i>Contrôle d'accès</i>	OM oui Multimatériaux Non	OM oui Emballages Non	OM Oui Emballages Oui	OM pas de PAV Emballages Non
<i>Bac de délestage pour surplus</i>	Oui	Oui/non	Oui	Oui/Non
<i>Présent dans collectif ou nouveau lotissement</i>	Non	Oui	Oui	Non

Sur l'ex-SICTOM Loir et Sarthe la collecte en apport volontaire pour les ordures ménagères et le multi-matériaux se fait via des bacs « 2.2 » (2,2 m<sup>3</sup>) fournis par la société Brangeon et collectés dans le circuit de collecte porte-à-porte. De ce fait, il n'est pas possible de sortir les tonnages collectés spécifiquement par ces bacs.

Tonnages collectés par les prestataires en porte-à-porte :

Étiquettes de lignes	Flux	2022	Kg/hab.
<b>SISTO</b>	Emballages	724,52	<b>50.05</b>
	Ordures Ménagères	81,62	<b>5.64</b>
<b>SMITOM</b>	Emballages	56,86	<b>1.15</b>
	Ordures Ménagères	220,06	<b>4.4</b>
<b>SYCTOM LOIRE BECONNAIS</b>	Emballages	44,733	<b>3.96</b>

## 9.2 Aspects financiers

### 9.2.1 Collecte en Porte à Porte

Coûts de la collecte en porte à porte par secteur :

Ex-Secteur	Flux	Coût HT 2022	€ par tonne
<b>SICTOM LOIR ET SARTHE</b>	Ordures Ménagères	428 534.11€	97.12
	Multimatériaux	393 183.36€	186.15
<b>SISTO</b>	Ordures Ménagères	230 438.14€	157.54
<b>SMITOM</b>	Emballages	649 546.80€	378.09
	Ordures Ménagères	559 267.88€	99.67
<b>SYCTOM LOIRE BECONNAIS</b>	Emballages	56 992.92 €	152.95
	Ordures Ménagères	128 280.96 €	116.16

## 9.2.2 Collecte en apport volontaire

Coûts de la collecte en porte à porte par secteur :

Ex-Secteur	Flux	Coût HT 2022	€ par tonne
<b>SISTO</b>	Emballages	123 421.43€	170.35
	Ordures Ménagères	6 621.06 €	81.12
<b>SMITOM</b>	Emballages	15 930.36 €	256.77
	Ordures Ménagères	20 490.45 €	81.85
<b>SYCTOM LOIRE BECONNAIS</b>	Emballages	6 101.58 €	136.40

## 9.3 Aspects contractuels

### 9.3.1 Collecte en Porte à Porte

Les marchés de collecte sont spécifiques à chaque syndicat historique.

- **Pour l'ex SICTOM Loir et Sarthe**, le marché de collecte en multimatériaux et ordures ménagères en porte à porte est attribué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 à l'entreprise Brangeon Environnement pour 5 ans, renouvelable 2 fois un an
- **Pour l'ex SISTO**, le marché de collecte en porte à porte est attribué à l'entreprise SUEZ et arrive à échéance au 31 décembre 2023
- **Pour l'ex Syctom du Loir Béconnais, tout comme pour l'ex SMITOM** le marché a été attribué à l'entreprise Brangeon et son échéance est également pour le 31 décembre 2023.

Un nouvel appel d'offre va donc être lancé courant 2023 pour tous les secteurs sauf l'ex SICTOM Loir et Sarthe.

### 9.3.2 Collecte en Apport volontaire

Les marchés de collecte sont spécifiques à chaque syndicat historique.

- **Pour l'ex SICTOM Loir et Sarthe**, le marché de collecte en multimatériaux et ordures ménagères en apport volontaire est attribué depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 à l'entreprise Brangeon Environnement pour 5 ans, renouvelable 2 fois un an
- **Pour l'ex SISTO**, le marché de collecte en apport volontaire est attribué à l'entreprise SUEZ et arrive à échéance au 31 décembre 2023
- **Pour l'ex SYCTOM du Loir Béconnais, tout comme pour l'ex SMITOM** le marché a été attribué à l'entreprise Véolia Environnement et son échéance est également pour le 31 décembre 2023.

Un nouvel appel d'offre va donc être lancé courant 2023 pour tous les secteurs sauf l'ex SICTOM Loir et Sarthe.

## 10. LES CENTRES DE TRANSFERTS DES DÉCHETS – BASE LOGISTIQUE

### 10.1 TRANSFERT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET RECYCLABLES

#### 10.1.1 Transfert des ordures ménagères résiduels

Un quai de transfert est exploité en régie (2 agents en binôme) :

- Tiercé

Deux quais de transfert sont utilisés en prestation :

- Sema-E - Doué-en-Anjou : convention avec Saumur Agglomération Val de Loire
- Suez - Segré dans le cadre d'un marché de collecte

Le transport des semi-remorques est assuré par la société Performance Environnement dont le marché est géré par le SIVERT (Syndicat de valorisation énergétique) auquel adhèrent les 3RD'Anjou.

Mois	Nb rotations		Tonnages transférés			€ TTC / tonne	Tonnes / rotation
	Tiercé	Doué	Tiercé	Doué	Total		
Janvier	27	12	588,90	293,64	<b>882,54</b>	11,04 €	22,63
Février	22	13	503,64	314,12	<b>817,76</b>	10,69 €	23,36
Mars	25	11	570,66	259,24	<b>829,90</b>	10,84 €	23,05
Avril	25	13	559,12	314,24	<b>873,36</b>	10,87 €	22,98
Mai	26	13	574,86	308,90	<b>883,76</b>	11,02 €	22,66
Juin	25	17	558,84	413,00	<b>971,84</b>	10,80 €	23,14
Juillet	22	14	509,82	323,26	<b>833,08</b>	10,80 €	23,14
Août	28	13	610,64	307,54	<b>918,18</b>	12,90 €	22,39
Septembre	25	13	567,24	312,80	<b>880,04</b>	12,48 €	23,16
Octobre	26	11	595,56	266,32	<b>861,88</b>	12,40 €	23,29
Novembre	28	13	630,20	308,16	<b>938,36</b>	12,62 €	22,89
Décembre	26	15	611,90	352,64	<b>964,54</b>	12,28 €	23,53
<b>TOTAL</b>	<b>305</b>	<b>158</b>	<b>6 881,38</b>	<b>3773,86</b>	<b>10 655,24</b>	<b>11,38 €</b>	<b>22,98</b>

Mois	Nb rotations	Tonnages transféré
	Segré	
Janvier	4	104,42
Février	5	126,78
Mars	5	123,74
Avril	6	152,72
Mai	7	172,30
Juin	6	172,00
Juillet	6	158,00
Août	2	45,38
Septembre	4	88,04
Octobre	7	158,52
Novembre	2	53,54
Décembre	2	54,46
<b>TOTAL</b>	<b>56</b>	<b>1409,9</b>

### 10.1.2 Transfert- transport des emballages recyclables / multimatériaux

5 sites au total, dont 2 exploités en régie :

- Le Louroux-Béconnais (3 agents en trinôme)
- Tiercé (2 agents en binôme - mise en service en mars 2022)



2 prestataires :

- Sema-E (nouveau marché au 01/01/2022 pour les sites de Doué et Tiercé)
- Paprec Ouest (fin du marché au 31/12/2022 pour les sites de Montjean, géré par Brangeon Environnement et Segré)

SITES DE TRANSFERT	ROTATIONS	TONNAGE	MONTANT TOTAL TTC	€ TTC/tonne	Tonnes/rotation
<b>PAPREC OUEST 49</b>	<b>278</b>	<b>1755,60</b>	<b>103 483,07 €</b>	<b>58,94</b>	<b>6,32</b>
LE LOUROUX-BECONNAIS	77	414,78	18 576,28 €	44,79	5,39
MONTJEAN	130	627,36	22 867,02 €	36,45	4,83
SEGRE	70	707,56	61 932,61 €	87,53	10,11
<b>SEMA-E</b>	<b>426</b>	<b>3202,32</b>	<b>61 100,33 €</b>	<b>19,08</b>	<b>7,52</b>
DOUE LA FONTAINE	169	1123,92	25 852,78 €	23,00	6,65
TIERCE	257	2078,40	35 247,55 €	16,96	8,09
<b>Total général</b>	<b>704</b>	<b>4957,92</b>	<b>164 583,40 €</b>	<b>33,20</b>	<b>7,04</b>

### a) Zoom sur le transfert du verre

Le verre collecté dans des conteneurs d'apport volontaire est regroupé sur quatre plates-formes, puis rechargé afin d'être expédié dans cinq centre de production de calcin. Le poids moyen d'un camion expédié est de 28,56 tonnes.

Deux plates-formes sont exploitées en régie :

- Le Louroux-Béconnais
- Tiercé.

Deux plates-formes sont utilisées en prestation :

- Sema-E – Doué-en-Anjou, convention avec Saumur Agglomération Val de Loire
- Suez – Segré dans le cadre d'un marché de collecte

SITES DE TRANSFERT	EXPLOITANT	TONNAGE EXPEDIE	NOMBRE CAMION
LE LOUROUX-BECONNAIS	3RD'ANJOU	1 582,54 t	56
TIERCE	3RD'ANJOU	1 849,08 t	65
SEGRE	SUEZ	712,84 t	71
DOUE LA FONTAINE	SEMAE	2 052,62 t	25
<b>Total général</b>		<b>6 197,08 t</b>	<b>217</b>

### b) Zoom sur le transfert des papiers

Le papier collecté dans des conteneurs d'apport volontaire est regroupé dans deux bâtiments de transfert, et deux centres de tri puis rechargé afin d'être expédié vers la papeterie Norske. Le poids moyen d'un camion expédié est de 24,6 tonnes.

Quatre lieux de transfert ou tri sont utilisés en prestation :

- Sema-E – Doué-en-Anjou, convention avec Saumur Agglomération Val de Loire
- Suez – Segré dans le cadre d'un marché de collecte
- Alise Recyclage dans le cadre d'un marché de tri
- Paprec dans le cadre d'un marché de tri

SITES DE TRANSFERT	EXPLOITANT	TONNAGE EXPEDIE	NOMBRE CAMION
SEGRE	SUEZ	246,537 t	11
DOUE LA FONTAINE	SEMAE	677,90 t	27
MAUGES-SUR- LOIRE	ALISE RECYCLAGE	352,25 t	14
SEICHES SUR LE LOIR	PAPREC	99,20 t	4
<b>Total général</b>		<b>1 375,887 t</b>	<b>56</b>

## 10.2 LE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES

### 10.2.1 ISDND du Louroux-Béconnais

#### DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Mesures prises pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement sur l'ISDND du Louroux Béconnais.

L'installation de stockage de déchets non dangereux de la Courterie au Louroux Béconnais est une installation classée autorisée par arrêté préfectoral du 18 mars 2013 pour laquelle des prescriptions doivent être respectées de manière à limiter les atteintes à l'environnement :

- Contrôle des rejets aqueux et gazeux,
- Compactage immédiat des déchets après dépôt dans l'alvéole
- Réduction de la surface d'exploitation
- Captage et combustion des biogaz,
- Contrôle de la non-radioactivité des chargements.
- Dératisation du site

Un système de management environnemental formalisé selon la norme ISO 14001 est opérationnel et certifié par l'Afnor a été mis en œuvre de 2011 à 2020. La certification n'a pas été renouvelée à l'initiative du syndicat faute de disponibilité en ressources humaines et du fait de la suppression de la réfaction sur le montant de TGAP (taxe générale sur les activités polluantes).

Les méthodes liées à la certification qui permettent de conforter les pratiques ont été conservées.

#### ***Une démarche d'amélioration continue***

Les 3RD'Anjou ont une mission de service public par le biais de la gestion des déchets. La politique menée s'intègre logiquement dans une volonté de défendre durablement le milieu de vie.

Les engagements des 3RD'Anjou, relayés par le Président dans la politique environnementale sont les suivants :

- Assurer le respect de la réglementation légale applicable sur l'installation de stockage de déchets et à garantir le respect des autres exigences auxquelles nous avons souscrit
- Prévenir les pollutions et les nuisances liées à l'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux
- Créer une dynamique d'amélioration continue par le suivi et le traitement des dysfonctionnements
- Optimiser la gestion des lixiviats
- Améliorer la gestion du biogaz
- Garantir la disponibilité des informations pour le public ainsi qu'une communication transparente sur nos résultats

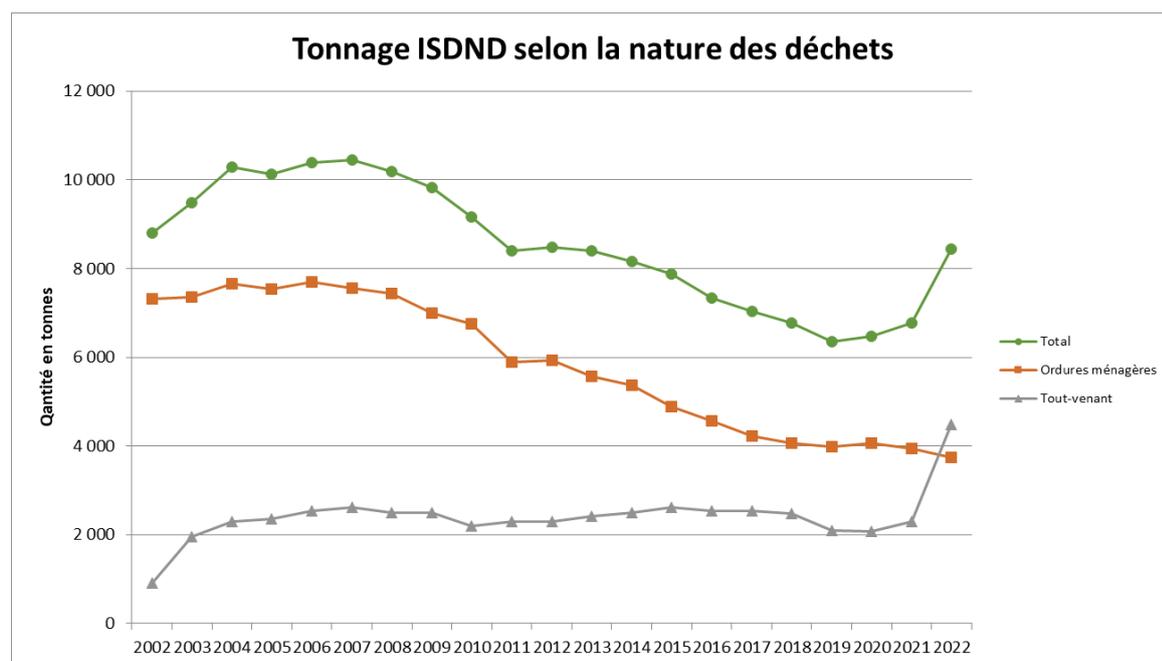
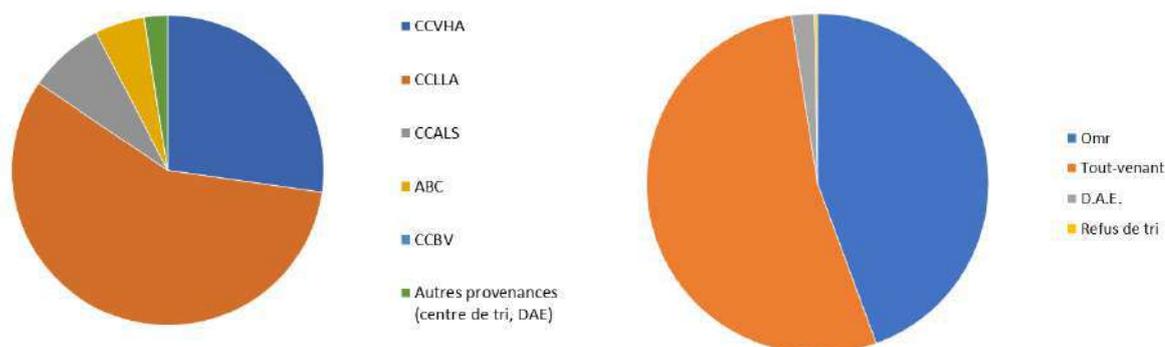
## Principaux résultats de l'année 2022

L'installation de stockage de déchets non dangereux est exploitée **en régie** par les 3RD'Anjou. Elle traite les ordures ménagères du secteur Loire-Layon et du Béconnais et les déchets tout-venant issus de déchèteries (en totalité pour celles de Loire Layon ; et le Lion d'Angers – et Juigné-sur-Loire depuis été 2022 et en partie pour celles d'Anjou Loir et Sarthe, Thouarcé).

### Tonnage enfoui en 2022 : 8 441,22 tonnes

Tonnage 2022	Om r	Tout-venant	D.A.E.	Refus de tri	Boues	Total
CCVHA	1 104,380	1 195,660				2 300,040
CCLLA	2 212,800	2 618,580				4 831,380
CCALS		667,060				667,060
ABC	432,540	0,000				432,540
CCBV		3,380				3,380
Autres provenances (centre de tri, DAE)			181,780	25,040	0,000	206,820
<b>Total</b>	<b>3 749,720</b>	<b>4 484,680</b>	<b>181,780</b>	<b>25,040</b>	<b>0,000</b>	<b>8 441,220</b>

Evolution 2021 - 2022	Total	Om r	Tout-venant	D.A.E.	Refus de tri	Boues
	-5%	94%	-7%	-92%		25%



### Traitement des lixiviats

Les lixiviats sont les jus issus de la biodégradation des déchets, de l'eau contenue dans les déchets et principalement de l'eau pluviale qui percole dans le massif de déchets. Ces jus sont très polluants. Ils sont donc stockés dans des bassins étanches, puis traités par une station. Les rejets dans le milieu naturel ne doivent pas dépasser des seuils pour de nombreux paramètres (Azote, MES, DBO<sub>5</sub>, DCO, COT, Hydrocarbures, métaux, composés halogénés...).



Volume traité en 2022 : 2 654 m<sup>3</sup>

Entre-le 24/03 et le 12/08/2022

Coût du traitement : 80 847 € TTC

### Captage et traitement des biogaz

Les biogaz sont issus de la biodégradation anaérobie de la fraction organique des déchets. Le biogaz est essentiellement un mélange de méthane (CH<sub>4</sub>) et de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>). Il possède des caractéristiques physiques proches du gaz naturel ou propane, mais est deux fois moins calorifique. Il contient des composés soufrés (H<sub>2</sub>S, mercaptans), de l'ammoniaque et différents produits intermédiaires (alcool, ester, acide).

Le biogaz est capté, acheminé dans une unité de combustion. Il est détruit à un minimum de 900°C. Les rejets de combustion sont analysés par un prestataire extérieur.



Volume détruit : 1 105 970 Nm<sup>3</sup> soit 237 Nm<sup>3</sup> / h

Composition moyenne : 21,1 % de méthane

Arrêt torchère supérieur à 24 heures : 1 du 27/01 au 01/02/2022, lié à une panne du transformateur d'allumage bougie

### Couverture alvéole 12

Réalisation de la couverture de l'alvéole 12, réception effectuée le 11 mars 2022 :

- Terrassement entreprise GUINTOLI : 99 015,08€ HT.
- Géomembrane, réseau biogaz entreprise SODAF Géo-Industrie : 98 325,65€ HT.

### Contrôle des ICPE

Un contrôle par la DREAL a eu lieu le 1<sup>er</sup> décembre 2022.

## 10.2.2 ISDND de Tiercé (Post-exploitation)

### 1- Identification administrative

- **Localisation** : Les Potences - 49125 Tiercé
- **Maître d'ouvrage** : 3RD'Anjou
- **Année de mise en service** : 1978
- **Année d'arrêt d'exploitation** : 2007
- **Date de fermeture administrative** : 01/01/2011

### 2- Suivi environnemental 2022

L'arrêté DIDD - 2013 - n°208 du 6 juin 2013 fixe les prescriptions techniques de suivi post-exploitation de l'installation, pour une durée minimale de 30 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### ✓ Traitement des lixiviats

- Les normes de rejet ont été respectées pour l'ensemble des paramètres analysés en 2022, excepté un écart de pH (8,7 au lieu de 8,5) observé sur l'analyse du 7 mars 2022.
- Abattement moyen de la pollution, lié à une charge polluante faible et en-deçà des valeurs limites de rejet sur l'ensemble des paramètres.
- Les travaux d'imperméabilisation des casiers (2011/2012), ainsi que le dévoiement des eaux de ruissellement de la déchèterie (2020) n'ont pas eu d'impact sensible sur la concentration de la pollution des eaux du site

#### ✓ Eaux de ruissellement

Les eaux pluviales captées dans l'emprise du site sont collectées par des fossés étanches créés sur l'ensemble de la périphérie du site, avant rejet au milieu naturel.

⇒ **L'absence d'eau dans les ouvrages de prélèvement, lors des campagnes d'analyses 2022, n'ont pas permis de suivre la qualité des eaux de ruissellement du site.**

#### ✓ Eaux souterraines

La qualité physico-chimique est satisfaisante dans tous les ouvrages (4 piézomètres de contrôle).

Une teneur en fer naturellement élevée (marqueur du fond géochimique local) est mesurée dans l'ensemble des ouvrages. Cette concentration varie fortement dans le temps et dans l'espace.

Aucun autre dépassement n'a été observé en 2022 sur les paramètres analysés.

⇒ **Les eaux souterraines ne sont pas polluées par le centre de stockage de déchets.**

✓ **Biogaz**

Depuis son installation en 2002 (1<sup>ère</sup> tranche) puis 2007 (2<sup>nde</sup> tranche), le réseau de captage et de destruction du biogaz produit par le massif de déchets est inopérant.

La torchère chargée de brûler ces gaz (essentiellement méthane) avant rejet à l'atmosphère, n'a jamais fonctionné autrement qu'en marche forcée, et seulement les premières années.

Le bureau d'études GEOSCOP (44) a donc été missionné en 2020 pour réaliser un diagnostic de la production de biogaz issu du site, en 2 temps :

- Automne 2020 (période humide)
- Printemps 2021 (période sèche)

**Résultats :**

Le bureau d'études a mis en évidence une production effective de biogaz susceptible de pérenniser le dispositif de brûlage.

De nouvelles investigations sont à programmer afin de valider ou non le scénario de remise en état de ce réseau, via des mesures quantitatives de production de biogaz obtenues par mise en dépression du réseau.

Un audit de la torchère et du réseau de dégazage réalisé en juillet 2022 par la société BIOME (02) a toutefois conclu qu'une remise en état de la torchère pour un fonctionnement rapide n'est pas envisageable, d'autant plus que ce type d'installation ne répond plus aux normes actuelles.

**3- Centrale photovoltaïque**

Construite sur l'ancien centre de stockage de déchets non dangereux, route de Montreuil-sur-Loir au lieu-dit Les Potences, la centrale solaire Smilé photov Tiercé s'inscrit dans la dynamique de la stratégie énergétique du territoire :

- Pour une production d'énergie à partir de ressources renouvelables et locales
- Pour une réappropriation par les acteurs locaux des systèmes de production d'énergie
- Pour une gouvernance territoriale des sociétés de production afin de pérenniser la production d'énergie sur le territoire et d'optimiser les retombées économiques locales.

Cet équipement a été mis en service le 1er avril 2022.

**LA GENESE DU PROJET**

Propriétaire d'une installation de stockage de déchets non dangereux sur la commune de Tiercé, dont l'exploitation a cessé en 2007, le SICTOM Loir et Sarthe à l'époque et depuis le 1er janvier 2022 le syndicat les 3RD'Anjou, a d'abord procédé aux travaux de fermeture de cette installation avant de respecter une 1ère période quinquennale de suivi post-exploitation.

À l'issue de cette période, la question de la reconversion de ces terrains, sur lesquels aucune construction ni aucune activité humaine n'est envisageable, a donné lieu à l'idée d'une production d'énergie solaire, dans un contexte de transition énergétique favorable à la production locale d'énergies renouvelables.

### **DES ACTEURS PUBLICS REUNIS AUTOUR D'UN PROJET**

En 2016, le syndicat s'est donc rapproché du SIEML (Syndicat d'Energies du Maine-et-Loire) et de la SEM (Société d'Economie Mixte) Vendée Énergie afin de s'appuyer sur l'expérience de cette dernière pour codévelopper ce projet.

S'ensuit une période de développement qui aura duré environ 2 ans (étude d'impact, demande de permis de construire, enquête publique...) avant le dépôt, en décembre 2018, de la candidature à l'appel d'offre auprès de la commission de régulation de l'énergie (CRE). Le projet est désigné lauréat en février 2019, ce qui permet d'envisager un démarrage des travaux en septembre 2020 et une mise en service début 2021.

Dans un souci de maîtrise publique de ce projet d'intérêt général qui s'implante sur un terrain appartenant à une collectivité, la société « SmiléPhotovTiercé » spécialement créée pour le développement, la réalisation et l'exploitation de l'installation, sera intégralement détenue par des structures publiques ou mixtes (appartenant à des collectivités locales) :

- La SEM Alter Énergies à hauteur de 60 %
- La SEM Vendée Energie à 30 %
- Les 3RD'Anjou à 10 %

La signature de la convention de partenariat en février 2020 entre ces trois acteurs a marqué l'entrée du projet dans sa phase réalisation.

### **LES ÉTAPES DU PROJET**

**2016 >** Le syndicat se rapproche du SIEML (Syndicat d'Energies du Maine-et-Loire) et de la SEM (Société d'Economie Mixte) Vendée Énergie afin de s'appuyer sur l'expérience de cette dernière pour codévelopper ce projet.

S'ensuit une période de développement qui aura duré environ 2 ans (étude d'impact, demande de permis de construire, enquête publique...).

**Décembre 2018 >** candidature à l'appel d'offre auprès de la commission de régulation de l'énergie (CRE)

**Février 2019 >** Le projet est désigné lauréat auprès de la commission de régulation de l'énergie (CRE)

**Septembre 2020 >** Début des travaux

**1er avril 2022 >** Mise en service de la centrale solaire au sol

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

La centrale solaire est implantée sur une surface de 9 ha dont 7.2 ha sont couverts par 11 872 modules photovoltaïques, lui conférant une puissance de 5 MWc.

Elle produira chaque année 5.8 GWh d'électricité renouvelable, soit la consommation de 2 800 foyers (hors chauffage).

Le coût total d'investissement est de 3.8 M€.

## EN CHIFFRES

- Puissance totale : 5.8 GWh/an
- 11 872 panneaux photovoltaïques
- Surface du site : 7.2 ha
- Production annuelle envisagée : 5 MWc
- 2 800 foyers en équivalent de la consommation électrique (hors chauffage)
- Investissement 3,8 millions d'euros
- Porteur : SAS SmiléPhotov'Tiercé
- Actionnaires :
  - Alter Énergies 60 %
  - Vendée Énergie 30 %
  - Les 3RD'Anjou 10 %

## LES PARTENAIRES

### - Syndicat les 3RD'Anjou

Créé en 1978, le SICTOM Loir et Sarthe (Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères) assure une mission de service public de gestion des déchets ménagers.

Le SICTOM intervient sur un territoire regroupant 21 communes réparties sur 2 communautés de communes (Anjou Loir et Sarthe et Vallées du Haut Anjou) et la commune nouvelle Loire-Authion (sauf Corné).

Au 1er janvier 2022, la fusionne du SMITOM Sud-Saumurois, du SICTOM Loir et Sarthe, du SYCTOM Loire Béconnais et la partie lionnais du SISTO donne la création du syndicat Les 3RD'Anjou. Ce syndicat a pour mission la Réduction, le Réemploi et le Recyclage de déchets en Anjou.

### - Alter Énergies

Outil des collectivités au service de la transition énergétique en Maine-et-Loire, la SEM Alter Energies développe de manière opérationnelle leurs stratégies d'énergies renouvelables en finançant et en exploitant ces projets.

Créée en 2010, elle est le fruit d'un partenariat entre des collectivités locales (Département de Maine-et-Loire, Etablissements publics de coopération intercommunale – EPCI - et SIEM) et des acteurs régionaux et nationaux de l'économie (Caisse des dépôts et consignation, Caisse d'épargne, Banque populaire, Crédit agricole, Crédit mutuel).

Après s'être développée principalement sur les toitures photovoltaïques, elle a renforcé son développement en réalisant et exploitant des centrales solaires au sol, des parcs éoliens de grande envergure et des stations BioGNV. Elle accompagne également des projets dans d'autres types d'énergies présentes dans le département comme des projets de méthanisation.

### - Vendée Énergie

La Société d'économie mixte (SEM) Vendée Energie est un producteur local d'énergie renouvelable depuis 2002. Créée par le Syndicat départemental d'énergie de la Vendée (SyDEV) et doté d'un capital public/privé de 11,5 M€, Vendée Energie est constitué en Société anonyme (SA) portant une mission d'intérêt général.

Avec un chiffre d'affaires consolidé de 13 M€, Vendée Energie exploite aujourd'hui 8 parcs éoliens (65 MW) et 60 centrales photovoltaïques sur toitures et au sol (30 MW) et accompagne le développement de plusieurs unités de méthanisation agricole.

Forte de son retour d'expérience, Vendée Energie travaille aujourd'hui sur l'ensemble de la chaîne de valeur en diversifiant son activité dans la production et la distribution d'hydrogène vert et de BioGNV. Vendée Energie valorise ainsi en circuit court, l'électricité et le gaz verts produits directement auprès des acteurs économiques du territoire.

### 10.2.3 UVE Lasse (Unité de Valorisation Energétique)

Les ordures ménagères des secteurs Anjou Loir et Sarthe, Lionnais, Coteaux du Layon et Loire-Aubance ont été valorisées énergétiquement par le SIVERT de l'Est Anjou dans l'usine d'incinération de Lasse

Ordures ménagères résiduelles, par quai de transfert :

PROVENANCE	QUANTITE EXPEDIEE	QUANTITE RECEPTIONNEE	NOMBRE DE CAMION	Coût € HT	Coût € TTC
Doué	3 777,64 t	3773,86 t	158	291 384,76 €	320 523,24 €
Segré	1 385,56 t	1385,78 t	49	131 608,29 €	144 769,12 €
Tiercé	6 888,34 t	6881,38 t	287	531 310,23 €	584 441,25 €
<b>Total général</b>	<b>12 051,54 t</b>	<b>12 041,02 t</b>	<b>494</b>	<b>954 303,28 €</b>	<b>1 049 733,61 €</b>

Refus de tri, par centre de tri :

PROVENANCE	QUANTITE EXPEDIEE	QUANTITE RECEPTIONNEE	NOMBRE DE CAMION	Coût € HT	Coût € TTC
Anjou Trivalor	1093,74 t	1116,50 t	67	46 522,32 €	51 174,55 €
Valorpole	56,34 t	56,18 t	3	4 424,18 €	4 886,59 €
<b>Total général</b>	<b>1150,08 t</b>	<b>1172,68 t</b>	<b>70</b>	<b>50 946,50 €</b>	<b>56 041,14 €</b>

### Encombrants incinérables, par déchèterie :

PROVENANCE	QUANTITE EXPEDIEE	QUANTITE RECEPTIONNEE	NOMBRE DE CAMION	Coût € HT	Coût € TTC
JUIGNE	1 091,07 t	627,36 t	108	48 519,41 €	53 371,35 €
CHATEAUNEUF	419,94 t	422,94 t	110	32 674,42 €	35 941,86 €
DURTAL	328,82 t	326,44 t	85	25 212,04 €	27 733,24 €
SEICHES	380,74 t	381,78 t	105	29 464,40 €	32 410,84 €
THOUARCE	552,72 t	541,54 t	133	41 792,03 €	45 971,23 €
TIERCE	296,9 t	297,28 t	90	22 963,64 €	25 260,01 €
ECOCYCLERIE	29,78 t	32,2 t	8	2 487,95 €	2 736,75 €
<b>Total général</b>	<b>3 099,97 t</b>	<b>2 629,54 t</b>	<b>639</b>	<b>203 113,89 €</b>	<b>223 5,28 €</b>

### Destination des ordures ménagères

Les ordures ménagères du territoire, transportées dans des semi-remorques à fond mouvant ont été valorisées énergétiquement par le SIVERT de l'Est Anjou dans l'usine d'incinération de Lasse et une partie en CET de Classe II.

	Tonnage envoyé en C.E.T.	Tonnage envoyé en valorisation énergétique à Lasse
<b>2009</b>	643.68 (6.44 %)	9350.28 (93.56 %)
<b>2010</b>	62.06 (0.62 %)	9 991.45 (99.38 %)
<b>2011</b>		10 024.22 (100 %)
<b>2012</b>	104.56 (1.07 %)	9 629.60 (98.93 %)
<b>2013</b>		9682.80 (100 %)
<b>2014</b>	113.02 (1.16 %)	9636.12 (98.84 %)
<b>2015</b>		9568.42 (100 %)
<b>2016</b>		9252.36 (100 %)
<b>2017</b>	97.42 (1.14%)	8416.84 (98.86%)
<b>2018</b>		8434.40 (100 %)
<b>2019</b>	177 (2.15%)	7907.02 (97.85%)
<b>2020</b>		8141.10 (100 %)
<b>2021</b>	214	11 421 (OM – encombrants-refus de tri)
<b>2022</b>	<b>110.98</b>	<b>15 762.44</b>

	Totalité du SIVERT									3R
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2022
<b>Electricité produite (en MWh)</b>	67 430	45 086	67 961	68 816	71 021	70 617		50 348	64 512	8 884
<b>Acier extrait des mâchefers (en T)</b>	2 361	2 227	2 300	2 104	2 314	2 207	2 236	2 159	1 945	268
<b>Aluminium extrait des mâchefers (en T)</b>	170	134	114	177	84	124	128	159	131	18

Le taux de disponibilité de l'UVE est de 88,74 %, soit un fonctionnement sur 7 791 heures au cours de cette année 2022.

L'unité de traitement Salamandre a réceptionné 114 461 tonnes de déchets non dangereux (déchets ménagers et assimilés), traité et valorisé énergétiquement 113 226 tonnes de déchets pour produire 64 512 MWh électriques.

## 10.3 LE TRAITEMENT DES DÉCHETS RECYCLABLES – CENTRE DE TRI

### 10.3.1 Tri des papiers

Les papiers collectés sur les secteurs du Loire Béconnais ont été triés chez Paprec Grand Ouest à Seiches sur Le Loir. Les papiers collectés sur le secteur Loire Layon ont été triés sommairement chez Alise Recyclage à La Pommeraye.

MATERIAUX	PROVENANCE	PRESTATAIRE	Coût € HT	Coût € TTC	TONNAGE TRIÉ	TONNAGE EXPÉDIÉ NORSKE	TONNAGE I.O2
Papiers	Loire Béconnais	Paprec	7 641,34 €	8 061,61 €	143,6 t	98,930 t	7,765 t
Papiers	Loire Layon	Alise	9 742,50 €	10 278,34 €	365,7 t	352,560 t	
<b>Total général</b>			<b>17 383,84 €</b>		<b>509,30 t</b>	<b>1 351,49 t</b>	<b>7,765 t</b>

Les papiers collectés sur le secteur Loire-Aubance et Coteaux du Layon et transférés à Doué La Fontaine ne subissent aucun tri.

### 10.3.2 Tri des emballages et multimatériaux

Les déchets recyclables secs, à savoir les emballages, et les papiers collectés avec les emballages nommés multimatériaux sont triés à Saint Barthélémy d'Anjou (49) dans le centre de tri Anjou Trivalor. Ce centre de tri est exploité par la société Polyvalor (Groupe Derichebourg). Il est la propriété de la société publique locale (SPL) « centre de tri Biopôle » dont est actionnaire le SIVERT.

La compétence tri est déléguée au SIVERT de l'Anjou.

Le centre de tri Anjou Trivalor a été mis en service en octobre 2021. Il a été construit dans le cadre d'un marché global de performance et n'a pas été réceptionné en 2022. Dès lors, les coûts de tri mentionnés ci-après, qui ont été appliqués à compter de juillet 2022, sont des coûts partiels. Ils ne comprennent pas le transport et le traitement des refus de tri.

Une phase d'exploitation intermédiaire a démarré le 5 juillet 2022. En effet, les performances contractuelles sur lesquelles s'est engagé le titulaire du groupement n'ayant pas été atteintes, il a été acté via l'avenant 8 au MGP2, de rémunérer l'exploitant jusqu'à la réception complète du centre de tri, au prix forfaitaire de 100 €HT/t.

Le montant des constructions et installations mises en service s'élève à 22 228 K€, la décomposition est la suivante :

- Construction : 6 729 K€
- Installations et process : 15 499 K€

#### Procédure de contrôle interne

Dans un souci de transparence et de qualité de l'information rendue à nos actionnaires, le présent point contient les informations relatives aux procédures de contrôles internes de la société durant l'exercice écoulé. Le contrôle analogue exigé du fait du caractère « in house » de la SPL Centre de Tri justifie également les sujets traités lors de l'exercice écoulé.

L'animation et la gestion de la SPL s'effectue au travers de son conseil d'administration qui s'est réuni 6 fois à l'initiative de son Président aux dates suivantes :

- ✓ Le 4 février 2022
- ✓ Le 6 avril 2022
- ✓ Le 18 mai 2022
- ✓ Le 9 juin 2022
- ✓ Le 12 octobre 2022
- ✓ Le 14 décembre 2022

Les principaux sujets traités sur l'exercice 2022 ont été les suivants :

#### **Conseil d'Administration du 4 février 2022**

1. Approbation du PV du dernier Conseil d'Administration
2. Agrément de cessions de titres
3. Approbation des modifications statutaires
4. Convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire
5. Avenant 5 au MGP 1
6. Points divers
7. Pouvoirs pour formalités

#### **Conseil d'Administration du 6 avril 2022**

1. Approbation du PV du dernier Conseil d'Administration

2. Changement et accueil de nouveaux administrateurs
3. Rapport de gestion : bilan et comptes de résultat de la SPL au 31 décembre 2021
4. Convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire : rapport de gestion : bilan et comptes de résultat de la SPL au 31 décembre 2021
5. Points divers
6. Pouvoirs pour formalités

### Conseil d'Administration du 18 mai 2022

1. Approbation du PV du dernier Conseil d'Administration
2. Autorisation d'emprunter auprès de la Caisse des dépôts et consignations
3. Autorisation d'emprunter auprès de la Banque Postale
4. Prolongation du prêt de la Banque Postale
5. Points divers
6. Pouvoirs pour formalités

### Conseil d'Administration du 9 juin 2022

1. Approbation du PV du dernier Conseil d'Administration
2. Autorisation d'emprunter auprès de la Caisse des dépôts et consignations
3. Avenant 8 au MGP2 avec Polyvalor
4. Avenant 9 au MGP2 avec Polyvalor
5. Avenant 6 au MGPI
6. Rapport annuel 2021
7. Points divers
8. Pouvoirs pour formalités

MATERIAUX	PROVENANCE	TONNAGE TRIÉ	TONNAGE FACTURE	Coût € HT	Coût € TTC
Emballages	Transfert Le Louroux Béconnais (Loire Béconnais)	420,06 t	209,08 t	38 312,78 €	40 419,88 €
Emballages	Transfert Montjean (Loire Layon)	623,06 t	311,36 t	57 162,59 €	60 306,53 €
Emballages	Transfert Doué (Coteaux du Layon Loire Aubance)	1153,80 t	588,94 t	107 862,89 €	113 795,35 €
Emballages	Transfert Segré (Lionnais)	700,32 t	331,66 t	60 925,31 €	64 276,20 €
Emballages	Apport direct collecte apport volontaire secteur Loire Layon	41,3 t	18,64 t	3 419,85 €	3 607,94 €
<b>Sous-total</b>		<b>2 938,54 t</b>	<b>1 459,68 t</b>	<b>282 405,91 t</b>	<b>282 405,91 t</b>
Multimatériaux	Anjou Loir et Sarthe	2085,18 t	1015,46 t	180 716,98 €	180 716,98 €
<b>Sous-total</b>		<b>2085,18 t</b>	<b>1015,46 t</b>	<b>171 295,71 €</b>	<b>180 716,98 €</b>
<b>Total général</b>		<b>5023,72 t</b>	<b>2475,14 t</b>	<b>438 979,04 €</b>	<b>463 122,89 €</b>

MATERIAUX	Coût moyen € HT / t appliqué à partir de juillet 2022	Coût moyen € TTC / t appliqué à partir de juillet 2022
Emballages	183,39 € / t	193,47 € / t
Multimatériaux	168,68 € / t	177,97 € / t
<b>Total général</b>	<b>177,36 € / t</b>	<b>187,11 € / t</b>

### 10.3.3 Gestion des refus de tri

Les refus de tri issus du centre de tri Anjou Trivalor sont orientés vers l'unité de valorisation énergétique « Salamandre » située à Lasse (49). Cette unité propriété du Sivert est exploitée par Saved (Groupe Véolia). Le transport et le traitement a été facturé par le SIVERT de l'Anjou à compter de juillet 2022.

MATERIAUX	PROVENANCE	TONNAGE	TONNAGE FACTURE	Coût € HT Transport	Coût € TTC Transport	Coût € HT Traitement	Coût € TTC Traitement
Refus de tri	Anjou Trivalor	1093,740 t	604,500 t	8 647,23 €	9 511,95 €	46 522,42 €	51 174,55 €

MATERIAUX	Coût moyen € HT / t à compter de juillet 2022	Coût moyen € TTC / t à compter de juillet 2022
Transport des refus de tri – SIVERT de l'Anjou	14,30 € / t	15,74 € / t
Traitement des refus de tri – UVE Salamandre	76,96 € / t dont 11 € / t de TGAP	84,66 € / t dont 12,10 € / t de TGAP
<b>Total général</b>	<b>91,26 € / tt</b>	<b>100,40 € / t</b>

### 10.3.4 Recyclage des matières :

MATERIAUX	REPRENEUR	TONNAGE PEDIE	TONNAGE CONFORME*	Recette € HT	Nombre camion
Verre	OI-Manufacturing	6 197,08 t	6 186,45 t	137 473,68 €	217
Papiers	Norske	2 000,38 t	1 998,32 t	182 413,86 €	82
Gros de magasin	Suez & Paprec	221,25 t	220,90 t	10 003,94 €	11
Aluminium rigides	Regeal Affimet	43,158 t	43,916 t	7 808,16 €	11
Aluminium souples	Pyrat	2,890 t	2,408 t	318,58 €	1
Acier	Paprec	541,08 t	538,04 t	62 526,38 €	20
Cartons	Revipac	1015,63 t	1 003,66 t	134 247,12 €	42
Cartons	Revipac	1 402,44 t	1 380,97 t	178 643,10 €	61
ELA (briques)	Revipac	118,39 t	121,194 t	1 211,94 €	9
Films PE	Valorplast	123,108 t	127,912 t	0,00 €	12
PEHD PP PS	Valorplast	257,995 t	264,635 t	71 508,89 €	17
PET	Valorplast	335,71 t	343,422 t	243 384,43 €	23
Flux Dév	Citéo	2255,89 t	230,67 t	0,00 €	17
<b>Total général</b>		<b>12 485,0 t</b>	<b>12 462,4 t</b>	<b>1 029 540,08 €</b>	<b>523</b>

## 10.4 ASPECTS CONTRACTUELS – ÉCO-ORGANISMES ET RACHAT

Le syndicat 3RD'Anjou a contractualisé avec l'entreprise à mission CITEO, et perçoit des soutiens financiers et techniques pour la collecte et le tri des emballages ménagers et des papiers.

CITEO est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage.

CITEO est l'acteur français de la REP, Responsabilité Elargie des Producteurs, pour les papiers et les emballages ménagers : inscrit dans le code de l'environnement, il signifie que le producteur ou distributeur est responsable de, et finance, l'élimination des déchets provenant de leurs produits. Sans but lucratif, CITEO est donc financée par les entreprises pour réduire l'impact environnemental des emballages ménagers et papiers, grâce à leur réduction, réemploi et recyclage.

#### 10.4.1 Soutiens au titre des emballages

Barème F	Année 2022
<i>Périmètre de population</i>	120 722 hab
<b>Acomptes au titre de l'année 2022 (1)</b>	<b>1 325 700,00 €</b>
<b>Solde soutiens année 2022 – estimation (2)</b>	<b>231 700,00 €</b>
<b>Total soutiens financiers (1) +(2)</b>	<b>1 557 400,00 €</b>
<b>Soit par habitant</b>	<b>12,90 € / hab</b>

#### 10.4.2 Soutiens au titre des papiers

Les soutiens perçus en 2022 concernent les expéditions de l'année 2021 au prorata de la population des syndicats historiques, incluant toutefois Loire Authion (commune nouvelle membre d'Angers Loire Métropole).

Barème F	Année 2022
<i>Périmètre de population</i>	135 998 hab
<i>Tonnages déclarés année 2021</i>	2 834,414 t
<i>Soit</i>	20,84 kg / hab
<i>Taux d'acquiescement</i>	61,03 %
<i>Tonnages soutenus</i>	1 698,395 t
<i>Soit</i>	12,49 kg / hab
<b>Soutiens au recyclage (1)</b>	<b>146 095,57 €</b>
<i>Tonnages retenu majoration à la performance</i>	1 273,940 t
<b>Majoration à la performance (2)</b>	<b>18 361,13 €</b>
<b>Total soutiens financiers (1) +(2)</b>	<b>164 456,70 €</b>
<b>Soit par habitant</b>	<b>1,21 € / hab</b>

Le taux d'acquiescement est le ratio entre les tonnages contribuant et financièrement acquittés au(x) titulaire(s) de l'agrément, en l'occurrence CITEO, d'une part et les tonnages assujettis à la filière REP des papiers graphiques d'autre part.

La majoration à la performance versée en 2022 concerne le territoire du SICTOM Loir et Sarthe.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Performance égale ou au-dessus de la médiane nationale de déchets papiers déclarés par an et par habitant (17,65 kg/hab en 2021 et 23,535 kg/hab/an pour le SICTOM Loir et Sarthe)
- Maîtriser les coûts de gestion complet de pré-collecte, collecte, traitement, transport (hors verre), c'est-à-dire être en dessous d'un seuil duquel ces coûts sont considérés comme maîtrisés (580,07 €/t recyclée National contre 477,60 €/t recyclée pour le SICTOM Loir et Sarthe) et améliorer d'au moins 5% à la baisse les performances technico-économiques.

Le contrat passé avec CITEO devait s'achever le 31/12/2022 mais a été prolongé par *délibération du 10 décembre 2022* pour 1 an, ainsi que les contrats de reprise des matériaux.

## 11. LA GESTION DES DÉCHÈTERIES

### 11.1 ASPECTS TECHNIQUES – ORGANISATION – CONVENTIONS EN COURS

#### Événements marquants

- Harmonisation des règles d'accès aux 11 déchèteries du territoire : 18 entrées/an - 5€/entrée supplémentaire
- Travaux de réaménagement de la plateforme de dépôt au sol de la déchèterie Lion d'Angers / aménagement d'une cellule de stockage du bois.
- Signature d'une convention pour l'accès à la déchèterie du Lion d'Angers pour des habitants d'Anjou Bleu Communauté (5 communes) à partir du 02/11/2022.
- Contractualisation nouvelles filières à responsabilité élargie des producteurs :
  - Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ)
    - o Outils du peinture (EcoDDS)
    - o ABJ non thermiques (EcoMobilier)
  - Jouets (EcoMobilier)
  - Huiles minérales (Cyclevia)
- Modification des horaires d'ouverture (fortes chaleurs) - 14 jours cumulés : au 16 au 19/06 ; 15 au 19/07 ; 2 au 4/08 ; 12 au 13/08
- Généralisation de la filière de valorisation du plâtre à toutes les déchèteries (sauf Rochefort)
- Démarrages marchés : exploitation déchèterie Lion d'Angers (Suez) / Collecte et traitement des déchets dangereux hors REP (Recydis) pour les 11 déchèteries.



## Horaires d'ouverture 2022

# HORAIRES DES DÉCHÈTERIES SUR LE TERRITOIRE DES 3RD'ANJOU



CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE (Les Groies) & TIERCÉ (Chemin des Cuetteries)	Horaires	
	Matin	Après-midi
Lundi	✕	13h30 - 18h
Mardi	✕	✕
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 18h
Jeudi	9h - 12h	✕
Vendredi	9h - 12h	13h30 - 18h
Samedi	Journée continue 9h - 18h	

CHALONNES-SUR-LOIRE ZI de l'Eperonnerie - Le Bignon	Horaires	
	Matin	Après-midi
Lundi	✕	14h - 17h30
Mardi	✕	14h - 17h30
Mercredi	10h - 12h	✕
Jeudi	✕	✕
Vendredi	✕	14h - 18h
Samedi	9h - 12h	14h - 17h30

LION D'ANGERS ZI la sablonnière	Horaires	
	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h30	13h30 - 17h
Mardi	✕	✕
Mercredi	✕	13h30 - 17h
Jeudi	✕	13h30 - 17h
Vendredi	✕	13h30 - 17h
Samedi	9h - 12h30	13h30 - 17h

Changements d'horaires pendant les mois d'avril à octobre : Ouverture le mercredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30. La déchèterie est ouverte jusqu'à 18h30 le lundi et du mercredi au samedi.

ROCHEFORT-SUR-LOIRE ZA des Loges	Horaires	
	Matin	Après-midi
Lundi	✕	✕
Mardi	✕	✕
Mercredi	10h - 12h	✕
Jeudi	✕	✕
Vendredi	✕	✕
Samedi	9h - 12h	14h - 17h30

THOUARCÉ Route de Rablay - D125 Le Bottereau	Horaires	
	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	✕
Mardi	9h - 12h	✕
Mercredi	✕	14h - 17h30
Jeudi	✕	✕
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h
Samedi	9h - 12h	14h - 17h30

[www.3rdanjou.fr](http://www.3rdanjou.fr)

DURTAL (Les Malicornières) & SEICHES-SUR-LE-LOIR (Route de Marcé - La Rabelière)	Horaires	
	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	13h30 - 18h
Mardi	✕	✕
Mercredi	✕	13h30 - 18h
Jeudi	✕	13h30 - 18h
Vendredi	✕	13h30 - 18h
Samedi	9h - 12h	13h30 - 18h

JUIGNÉ-SUR-LOIRE La Claire Brunette Chemin du Gûé du Saule	Horaires	
	Matin	Après-midi
Lundi	9h - 12h	13h30 - 17h30
Mardi	9h - 12h	13h30 - 17h30
Mercredi	9h - 12h	13h30 - 17h30
Jeudi	9h - 12h	13h30 - 17h30
Vendredi	9h - 12h	13h30 - 18h
Samedi	9h - 12h30	13h30 - 17h30
Dimanche	9h - 12h	✕

LOUROUX-BÉCONNAIS La Courterie	Horaires	
	Matin	Après-midi
Lundi	✕	14h - 17h
Mardi	✕	✕
Mercredi	✕	14h - 17h
Jeudi	✕	✕
Vendredi	✕	✕
Samedi	9h - 12h	13h30 - 17h

SAINT-GEORGES-SUR-LOIRE Route de Savennières	Horaires	
	Matin	Après-midi
Lundi	10h - 12h	✕
Mardi	✕	✕
Mercredi	✕	14h - 17h30
Jeudi	✕	14h - 17h30
Vendredi	10h - 12h	✕
Samedi	9h - 12h	14h - 17h30

Renseignements :  
**3RD'Anjou**  
103 rue Charles Darwin  
49125 Tiercé  
Tél : 02 41 59 61 73  
contact@3rdanjou.fr



## Fréquentation des déchèteries en 2022

Déchèterie	2021	2022	Évolution 2021/2022
Châteauneuf	25 392	23 168	- 9%
Durtal	15 158	13 409	- 12%
Seiches	17 755	15 587	- 12%
Tiercé	18 902	18 379	- 3%
Lion d'Angers	48 835	29 338	- 40%
Louroux-Béconnais	12 646	12 913	+ 2%
St-Georges	19 282	18 964	- 2%
Chalonnnes	21 866	22 131	+ 1%
Rochefort	6 528	6 047	- 7%
Thouarcé	25 870	22 564	- 13%
Juigné	69 969	67 232	- 4%
<b>TOTAL</b>	<b>282 203</b>	<b>249 732</b>	- 12%

Diminution de 12% de la fréquentation globale en déchèterie entre 2021 et 2022.

Pistes d'explication :

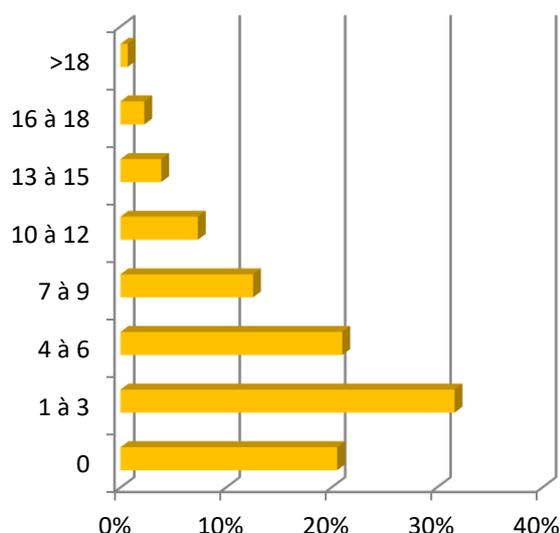
- L'année 2022 fait suite à une année 2021 post-covid marquée par une très forte affluence dans les déchèteries.
- Mise en place, au 01/01/2022, du forfait de 18 entrées annuelles à la déchèterie du Lion d'Angers. Auparavant, l'accès à cette déchèterie était illimité malgré la présence d'un système de contrôle d'accès depuis 2019.
- La réorganisation territoriale et le changement d'affectation de déchèteries de certains usagers

Deux conventions existent pour permettre l'accès d'habitants extérieurs aux déchèteries des 3RD'anjou (avec ABC pour celle du Lion d'Angers et avec ALM pour celle de la Claie Brunette)

Le nombre moyen de passage en déchèterie est de 4.7

### Répartition des usagers par tranches de fréquentation :

Nombre d'entrées	0	1 à 3	4 à 6	7 à 9	10 à 12	13 à 15	16 à 18	>18	Total
Nombre d'usagers	10945	16876	11204	6700	3909	2059	1202	367	53262
%	21%	32%	21%	13%	7%	4%	2%	1%	100%



### Recettes des dépôts professionnels

Les professionnels sont accueillis dans 10 des 11 déchèteries du territoire.

La déchèterie de Tiercé n'accepte plus les professionnels depuis 2016, date d'ouverture d'une déchèterie professionnelle privée à proximité immédiate.

Tout professionnel doit être titulaire d'une carte du service déchet lui permettant de s'identifier à l'entrée du site et d'enregistrer les apports pour facturation selon la grille tarifaire en vigueur. Le montant des dépôts est intégré à la redevance du professionnel émise trimestriellement.

Montant facturé sur l'année 2022 :

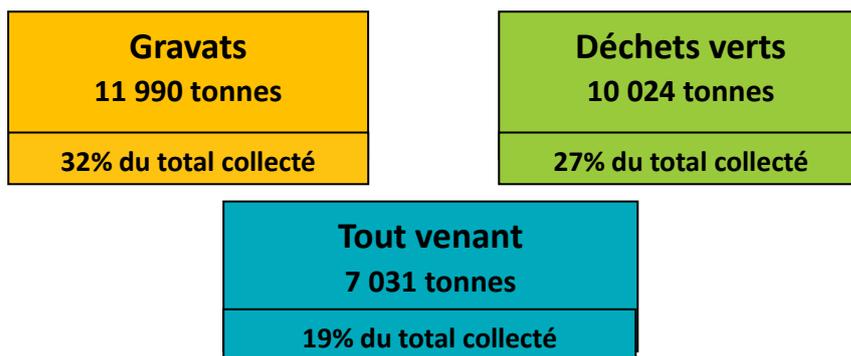
Déchèterie	Montant
CHALONNES SUR LOIRE	17 187 €
CLAIE BRUNETTE	25 939 €
LION D'ANGERS	34 857 €
LOUROUX BECONNAIS	5 862 €
ROCHEFORT SUR LOIRE	2 391 €
ST GEORGES SUR LOIRE	11 149 €
THOUARCE	10 463 €
CHATEAUNEUF	21 045 €
DURTAL	3 614 €
SEICHES	3 394 €
TIERCÉ	1 565 €
<b>Total</b>	<b>137 466 €</b>

*87% des usagers accèdent 9 fois ou moins en déchèterie.*

## Bilan des tonnages collectés dans les 11 déchèteries en 2022

flux	Juigné	Chalonnnes	Thouarcé	Saint-Georges	Rochefort	Château-neuf	Durtal	Seiches	Tiercé	Lion d'Angers	Louroux Beconnais	TOTAL	Ratio kg/hab
Amiante	0,0 t	32,4 t				7,8 t	3,9 t	13,2 t	14,4 t			<b>72 t</b>	0,6 kg
Bois brut	0,0 t	56,3 t			27,2 t	23,9 t	29,1 t	22,3 t	51,8 t		0,0 t	<b>211 t</b>	1,7 kg
Bois traité	499,7 t	123,9 t	190,7 t	136,6 t	59,6 t	153,1 t	90,7 t	83,4 t	104,7 t	180,6 t	147,1 t	<b>1770 t</b>	14,7 kg
Cartons	265,2 t	139,1 t	123,8 t	98,4 t	32,3 t	64,2 t	42,7 t	45,9 t	44,2 t	84,9 t	47,4 t	<b>988 t</b>	8,2 kg
Déchets verts	2212,4 t	983,1 t	706,1 t	773,3 t	361,8 t	1135,0 t	645,9 t	703,6 t	913,0 t	1200,0 t	390,1 t	<b>10024 t</b>	83,2 kg
Ferraille	310,3 t	88,6 t	79,0 t	64,5 t		121,1 t	77,0 t	88,5 t	96,5 t	103,3 t	65,5 t	<b>1094 t</b>	9,1 kg
Gravats	2516,5 t	931,6 t	1111,8 t	529,9 t	130,9 t	1467,5 t	874,9 t	1507,9 t	1433,5 t	1055,3 t	430,0 t	<b>11990 t</b>	99,5 kg
Tout venant	1093,1 t		541,5 t			419,9 t	328,8 t	380,7 t	294,9 t			<b>3059 t</b>	25,4 kg
Tout venant non inci.	464,1 t	698,4 t	283,1 t	536,0 t	165,2 t	243,4 t	128,8 t	91,8 t	211,9 t	802,8 t	347,0 t	<b>3972 t</b>	33,0 kg
Mobilier	625,3 t	196,4 t	249,5 t	182,5 t		320,1 t	157,3 t	138,9 t	197,7 t	275,3 t	133,5 t	<b>2477 t</b>	20,6 kg
Menuiseries	16,9 t					28,9 t	7,0 t	3,0 t	11,8 t	21,2 t		<b>89 t</b>	0,7 kg
DEEE	238,4 t	78,7 t	108,1 t	69,3 t	13,6 t	106,9 t	69,3 t	68,3 t	87,6 t	113,8 t	62,5 t	<b>1016 t</b>	8,4 kg
Réemploi	60,9 t	55,1 t	21,2 t	24,5 t		16,2 t	6,3 t	4,9 t	17,2 t	4,4 t	12,4 t	<b>223 t</b>	1,9 kg
Films plastique			4,7 t			1,7 t	0,4 t	0,9 t	1,1 t		1,9 t	<b>11 t</b>	0,1 kg
Plastiques rigides / pots / bidons			3,5 t			7,5 t	6,5 t	1,0 t	6,0 t	10,5 t	2,5 t	<b>37 t</b>	0,3 kg
Polystyrène											4,8 t	<b>5 t</b>	0,0 kg
Plâtre		21,0 t				36,3 t	4,5 t	0,0 t	13,0 t	25,1 t		<b>100 t</b>	0,8 kg
Hors Eco DDS	18,3 t	7,4 t	7,1 t	7,1 t	1,3 t	5,9 t	3,1 t	3,4 t	4,8 t	14,4 t	3,0 t	<b>76 t</b>	0,6 kg
Eco DDS	28,4 t	9,2 t	12,4 t	7,7 t	2,3 t	14,2 t	7,2 t	8,1 t	9,8 t	12,6 t	5,3 t	<b>117 t</b>	1,0 kg
Huiles min.	13,9 t	3,8 t	7,9 t	3,4 t	0,9 t	4,3 t	2,6 t	4,2 t	3,9 t	4,3 t	3,7 t	<b>53 t</b>	0,4 kg
Huiles vég.	1,0 t	0,1 t	0,6 t	0,3 t	0,0 t	0,2 t	0,0 t	0,2 t	0,3 t	0,4 t	0,2 t	<b>3 t</b>	0,0 kg
Batteries	7,4 t	2,6 t	2,7 t	0,6 t	0,0 t	0,3 t	0,4 t	0,7 t	2,2 t	3,2 t	0,0 t	<b>20 t</b>	0,2 kg
Piles	2,9 t	0,5 t	1,5 t	0,5 t	0,5 t	1,2 t	0,4 t	0,8 t	0,7 t	1,6 t	0,2 t	<b>11 t</b>	0,1 kg
Pneus REP	9,5 t		6,2 t									<b>16 t</b>	0,1 kg
Pneus hors REP	0,0 t		0,0 t									<b>0 t</b>	0,0 kg
Lampes/néons	0,9 t	0,2 t	0,3 t	0,2 t	0,0 t	0,7 t	0,6 t	0,3 t	0,2 t	0,2 t	0,1 t	<b>4 t</b>	0,0 kg
Cartouches d'encre	0,5 t	0,2 t	0,1 t	0,0 t	0,0 t	0,1 t	0,0 t	0,0 t	0,0 t	0,2 t	0,1 t	<b>1 t</b>	0,0 kg
Radiographies	0,0 t	0,0 t	0,0 t	0,0 t	0,0 t	0,0 t	0,0 t	0,0 t	0,0 t	0,0 t	0,0 t	<b>0 t</b>	0,0 kg
Verre	0,0 t	0,0 t	188,2 t	0,0 t	0,0 t	0,0 t	0,0 t	0,0 t	0,0 t	0,0 t	0,0 t	<b>188 t</b>	1,6 kg
<b>TOTAL 2022</b>	<b>8386 t</b>	<b>3429 t</b>	<b>3650 t</b>	<b>2435 t</b>	<b>796 t</b>	<b>4181 t</b>	<b>2487 t</b>	<b>3172 t</b>	<b>3521 t</b>	<b>3914 t</b>	<b>1658 t</b>	<b>37628 t</b>	<b>312 kg</b>

## PODIUM DES 3 PRINCIPAUX FLUX DANS LES 11 DÉCHÈTERIES (78%)



### 11.2 TRAVAUX RÉALISÉS

#### Réaménagement de la plateforme de dépôt au sol de la déchèterie du Lion d'Angers :

Date : mars 2023

Coût : 2 250€TTC

Entreprise de travaux : EIFFAGE



#### Démantèlement de la déchèterie de Champtocé-sur-Loire :

Pour donner suite à la fermeture de cette déchèterie au 31 décembre 2021, les 3RD'Anjou ont procédé au démantèlement des équipements présents sur ce site (conteneurs, cloisons béton, signalétique...).

Coût : 0€

Entreprises : BRANGEON TRANSPORTS (La Pommeraye) ; GAEC des Mésanges (Mésanger) ; 3RD'ANJOU



## 11.3 ASPECT REGLEMENTAIRE : SUIVI DES INSTALLATIONS ICPE – JURIDIQUE

### 11.3.1 Règlementation ICPE

Les 11 déchèteries des 3RD'Anjou sont soumises à la réglementation sur les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Leur classement au titre des ICPE est le suivant :

ICPE	Classement	Rubriques	Arrêté Préfectoral	Commentaires
<b>Déchèterie de Thouarcé</b>	A A	2710.1 – Déchets dangereux 2710.2 – Déchets non dangereux	AP D3-2009 n°442 du 17/07/2009	Donner Acte (DA) du préfet classement rubrique déchets du 14/03/2013
<b>Déchèterie de Juigné sur Loire</b>	DC A	2710.1 – Déchets dangereux 2710.2 – Déchets non dangereux	AP D3-2003 n°283 du 11/04/2003	DA 28/08/2013
<b>Déchèterie de Chalonnes sur Loire</b>	A A	2710.1 – Déchets dangereux 2710.2 – Déchets non dangereux	AP D3-99 n°1442 du 30/11/1999	DA 12/06/2013
<b>Déchèterie de St Georges sur Loire</b>	DC A E	2710.1 – Déchets dangereux 2710.2 – Déchets non dangereux 2794 – Broyage de déchets végétaux	AP D3-2006 n°315 du 12/06/2006	DA 12/06/2013
<b>Déchèterie de Rochefort sur Loire</b>	DC E	2710.1 – Déchets dangereux 2710.2 – Déchets non dangereux	RD 09/04/2003	DA 12/06/2013
<b>Déchèterie du Lion d'Angers</b>	DC E D	2710.1 – Déchets dangereux 2710.2 – Déchets non dangereux 2794.2 – Broyage de déchets végétaux	AP D3-97 n°1265 du 31/12/1997	DA 03/04/2019
<b>Déchèterie de Châteauneuf sur Sarthe</b>	A E E	2710.1 – Déchets dangereux 2710.2 – Déchets non dangereux 2794.1 – Broyage de déchets végétaux	AP D3-96 n°386 du 11/04/1996	DA 25/09/2019
<b>Déchèterie de Durtal</b>	A E E	2710.1 – Déchets dangereux 2710.2 – Déchets non dangereux 2794.1 – Broyage de déchets végétaux	AP D3-97 n°772 du 23/07/1997	DA 25/09/2019

<b>Déchèterie de Seiches sur le Loir</b>	A	2710.1 – Déchets dangereux	AP D3-96 n°586 du 04/06/1996	DA 25/09/2019
	E	2710.2 – Déchets non dangereux		
	E	2794.1 – Broyage de déchets végétaux		
<b>Déchèterie de Tiercé</b>	A	2710.1 – Déchets dangereux	AP D3-96 du 27/02/1996	DA 24/09/2019
	E	2710.2 – Déchets non dangereux		
	E	2794.1 – Broyage de déchets végétaux		
<b>Déchèterie du Louroux-Béconnais</b>	DC	2710.1 – Déchets dangereux	AP DIDD-2013 n°55 du 18/03/2013	
	DC	2710.2 – Déchets non dangereux		

A : Autorisation - E : Enregistrement - DC : Déclaration contrôlée - D : Déclaration

### 11.3.2 Marchés-conventions en cours

#### Déchèterie de Juigné-sur-Loire

Objet	Co-contractant	Début	Durée	Montant (€TTC)	2022
<b>Mise à disposition d'un agent et un matériel compacteur</b>	BRANGEON ENVIRONNEMENT	01/01/2019	3 ans +1+1	121 000,29 €	
<b>Location – Transport</b>	BRANGEON TRANSPORT ET LOGISTIQUE	01/01/2019	3 ans +1+1	197 754,31 €	
<b>Traitement des Cartons-Ferrailles – Bois</b>	VEOLIA - GRANDJOUAN SACO	01/01/2019	3 ans +1+1	27653,24 €	
<b>Traitement des déchets verts</b>	BRANGEON RECYCLAGE	01/01/2019	3 ans +1+1	55 011,79 €	
<b>Traitement des gravats</b>	BRANGEON RECYCLAGE	01/01/2019	3 ans +1+1	14 773,36 €	
<b>Collecte et traitement des menuiseries vitrées</b>	REVIE-VERRE	01/01/2022	1 an	2 172,67 €	
<b>Collecte et valorisation du réemploi</b>	AGIREC	01/01/2022	1 an +1	12 216,69 €	

### Déchèterie de Thouarcé

Objet	Co-contractant	Début	Durée	Montant (€TTC)	2022
Location-transport-et traitement des déchets valorisables en déchèteries + rachat ferraille / plastiques / cartons	PERFORMANCE ENVIRONNEMENT	01/01/2017	5 ans +1+1	146 590,68 €	
Location-transport-et traitement des tout-venants non incinérables et amiante-ciment en déchèteries	BRANGEON ENVIRONNEMENT	01/01/2017	5 ans +1+1	27 206,00 €	
Collecte et valorisation du réemploi	AGIREC	01/01/2022	1 an +1	2 552,16 €	

### Déchèteries de Chalonnes/St-Georges/Rochefort

Objet	Co-contractant	Début	Durée	Montant (€TTC)	2022
Location - transport pour le tout-venant - gravats - déchets verts et cartons	BRANGEON TRANSPORT ET LOGISTIQUE	01/01/2019	3 ans +1+1	259 672,83 €	
Location-transport-et traitement des déchets valorisables déchèteries pour bois-ferrailles + rachat ferraille					
Conditionnement des cartons	ALISE	01/01/2021	1 an + 12 x 3mois	8 345,42 €	
Collecte et valorisation du réemploi + mise à disposition d'un agent valoriste	AGIREC	01/01/2022	1 an +1	12 847,77 €	

### Déchèterie du Louroux-Béconnais

Objet	Co-contractant	Début	Durée	Montant (€TTC)	2022
Transport des déchets (ferraille, carton, tout venant) + rachat ferraille	PAPREC	01/01/2019	2 ans + 1 + 1	17 982,31 €	
Broyage des végétaux / transport et valorisation du bois	DUFEU	01/01/2021	1 an + 8 x 3 mois	23 759,40 €	
Collecte et traitement des plastiques valorisables	ALISE	01/01/2022	1 an	2 866,44 €	
Collecte et valorisation du réemploi	EMMAUS	01/01/2022	3 ans	1 238,10 €	

### **Déchèteries du Lion d'Angers**

<b>Objet</b>	<b>Co-contractant</b>	<b>Début</b>	<b>Durée</b>	<b>Montant (€TTC)</b>	<b>2022</b>
<b>Exploitation et gestion de la déchèterie (haut + bas de quai)</b>	SUEZ	01/01/2022	1 an +1+1	215 557,66 €	
<b>Gerbage et chargement des matériaux au sol (bois/végétaux/gravats)</b>	SARL MALABEUX	01/01/2019	3 ans +1+1	22 635,28 €	
<b>Broyage des végétaux / transport et valorisation du bois</b>	DUFEU	01/01/2021	1 an + 8 x 3 mois	27 239,41 €	
<b>Collecte et traitement des menuiseries vitrées</b>	REVIE-VERRE	01/01/2022	1 an	2 901,00 €	
<b>Collecte et valorisation du réemploi</b>	L'ARBRE VERT	01/04/2021	3 ans	prestation gratuite	
<b>Valorisation des plastiques rigides (PE-PP)</b>	VALORPLAST	01/06/2022	19 mois	prestation gratuite	

### **Déchèteries de Chateauneuf / Durtal / Seiches / Tiercé**

<b>Objet</b>	<b>Co-contractant</b>	<b>Début</b>	<b>Durée</b>	<b>Montant (€TTC)</b>	<b>2022</b>
<b>Gestion haut de quai, transport et valorisation</b>	BRANGEON ENVIRONNEMENT	01/01/2019	3 ans +1+1+1	592 506,69 €	
<b>Transport et valorisation des gravats</b>	BRANGEON ENVIRONNEMENT	01/01/2019	3 ans +1+1+1	87 521,28 €	
<b>Collecte et traitement des menuiseries vitrées</b>	REVIE-VERRE	01/01/2020	3 ans	6 425,71 €	
<b>Collecte et valorisation du réemploi</b>	EMMAUS	01/01/2022	3 ans	4 456,40 €	
<b>Valorisation des plastiques rigides (PE-PP)</b>	VALORPLAST	01/06/2022	19 mois	prestation gratuite	

### Contrats/convention communs à toutes les déchèteries

Objet	Co-contractant	Début	Durée	Montant 2022 (€TTC)
<b>Collecte, transport et traitement des déchets dangereux hors REP DDS</b>	RECYDIS	01/01/2022	2 ans + 1+1	75 281,80 €
<b>Collecte et valorisation des huiles minérales</b>	CHIMIREC	01/01/2022	1 an + reconduction tacite	prestation gratuite
<b>Collecte et valorisation des huiles alimentaires</b>	DIELIX	01/01/2022	1 an + reconduction tacite	prestation gratuite
<b>Collecte et valorisation des cartouches d'encre</b>	LVL	<01/01/2022	1 an + reconduction tacite	prestation gratuite

### Recettes filières/ventes de matériaux :

Matériaux/filière	Montant 2022
Ferraille	128 101,18 €
Cartons	218 590,92 €
Batteries	11 832,33 €
Plastiques (PEPP-films)	4 735,03 €
Huiles alimentaires	936,00 €
Soutiens REP DEEE	67 994,85 €
Soutiens REP DEA	76 961,75 €
Soutiens REP DDS	14 334,79 €
<b>TOTAL</b>	<b>523 486,85 €</b>

## 12. COMMUNICATION

De manière générale, les habitants sont informés par différents moyens de communication réalisés dans l'année, complétés par des démarches téléphoniques, des mails ou en porte à porte. **Tous les visuels sont réalisés par le service de communication, interne au syndicat des 3RD'Anjou, seules les impressions et les distributions sont déléguées à des prestataires.**

### 12.1 COMMUNICATION GÉNÉRALE

#### 12.1.1 AGENCE DE COMMUNICATION

Avec l'agence de communication Créanova, plusieurs outils de communication ont été réalisés pour la création des 3RD'Anjou pour **5 020€ HT**.

- Recherche dénomination sociale
- Création logo
- Création mascottes
- Création charte graphique
- Création carte de visite
- Création en-tête de lettre
- Création diaporama
- Création signature de mail
- Création affiche
- Création totem d'accueil
- Création plaquette institutionnelle
- Création lettre d'information
- Création emailing/Newsletter
- Création visuel Facebook

#### Annexe 11 – Charte graphique des 3RD'Anjou

#### 12.1.2 FLOCAGE DES VÉHICULES

Avec l'entreprise Autograph, basée à Tiercé, 4 véhicules ont été floqué en lien avec la charte graphique des 3RD'Anjou pour **1 550€ HT**.

- Nissan
- Jumper
- Jumpy
- Master benne

#### Annexe 12 – Flochage des 4 véhicules

#### 12.1.3 AUTRES

De nombreux moyens de communication sont mis en place pour divulguer au maximum les informations aux habitants :

- Lettre nouveau arrivant – Impression en interne
- Plaquette de présentation des 3RD'Anjou – Impression en interne
- Dos de facture pour les particuliers et les professionnels – imprimer avec les factures

- Carte de vœux - envoi numérique
- Signature de mail en fonction des événements (Vœux, Mission Zéro, etc.)
- Article mensuel sur une thématique spécifique – utilisation uniquement numérique (diffusion sur les réseaux et auprès des communes)
- Article de presse suivant les sujets
- Autocollant avec uniquement le logo des 3RD'Anjou pour remplacer les logos des anciens syndicats, permettant de ne pas changer les anciennes communications puisque les informations restent correctes – 2 008 exemplaires pour **1 541€ HT** (Bimier Solutions)
- Dépôt INPI du nom de marque des 3RD'Anjou ainsi que son logo – **380€ HT**
- Kakémono de présentation des 3RD'Anjou pour **115€ HT** (Pano Angers – COMEXTRA)
- Oriflamme avec le logo des 3RD'Anjou – **289€ HT** (Pano Angers – COMEXTRA)
- Socles stops trottoir – 15 quantités pour **4 109€ HT** (Caractère)
- Affiche pour les stops trottoir (contre les dépôts sauvages, les dégradations, remerciements, etc.) – 58 exemplaires pour **543€ HT** (Connivence) > permis 11 installations dans diverses communes.
- Panneaux avec le logo des 3RD'Anjou ainsi que les horaires sur les façades des annexes – 7 exemplaires pour **300€ HT** (Autograph)

De nombreux autres support de communication ont été créé, formulaire demande de bacs pour les professionnels, formulaire demande de bacs pour manifestations, toutes les conventions, etc.

**Annexe 13 – Lettre nouveau arrivant – secteur Anjou Loir et Sarthe et Hauts d'Anjou**

**Annexe 14 – Plaquette de présentation des 3RD'Anjou**

**Annexe 15 - Dos de facture - prélevés – Lionnais**

**Annexe 16 – Article mensuel – Les petits alus – mai 2022**

**Annexe 17 – Kakémono de présentation des 3RD'Anjou**

**Annexe 18 – Affiche stop trottoir – Dépôts sauvages interdits**

## **12.2 COMMUNICATION EXTERNE**

### **12.2.1 SITE INTERNET**

Le site internet des 3RD'Anjou a été conçu en reprenant les bases du site internet du SICTOM Loir et Sarthe. Il a été mis à jour par l'agence Créanova et par le service communication des 3RD'Anjou pour une mise en ligne au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le coût de cette prestation était de **6 853€ HT** en comprenant également les frais durant l'année pour la maintenance, etc.

Ce site internet offre la possibilité aux usagers de compléter plusieurs formulaires en fonction de leurs demandes et de leurs besoins, par exemple, demande d'emménagement, déménagement, demande de composteur, demande de réparation ou changement de litrage de bacs, etc.

Des pages avec des cartes interactives sont disponibles, permettant de localiser tous les points d'apport volontaire ainsi que les 11 déchèteries sur le territoire des 3RD'Anjou.

Plusieurs documents sont également à la portée des usagers, calendriers de collecte, lettre d'information, mémo tri et mémo collecte, comptes-rendus des comités syndicaux, etc.

Les usagers peuvent aussi consulter le jour de collecte de leur commune, des conseils pour réduire leurs déchets ou encore les tarifs applicables selon leur secteur.

### Statistiques du site internet sur l'année 2022 :

STATISTIQUES SITE INTERNET	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
Formulaire contactez-nous: "Un usager cherche à vous joindre"	270	205	155	121	132	106	101	110	500	234	125	86
Formulaire carte service déchets	106	96	87	87	99	104	95	122	114	116	91	127
Formulaire changement d'adresse (J'emménage et je déménage)	172	200	182	181	221	214	226	245	258	240	202	196
Formulaire disparition de bac	NA	2	0	13	18	16	17	22	19	23	34	20
Formulaire demande de composteur	NA	46	63	44	21	34	39	28	43	25	27	29
Formulaire changement /réparation de bac	NA	NA	NA	NA	7	30	32	47	89	76	43	45
Moyenne d'internautes sur le site internet	17 000	12 000	11 000	8 800	9 100	9 990	10 744	12 340	26 219	19 380	10 076	11 018
Page la plus consultée dans le mois	Mon jour de collecte avec 10 000 visiteurs	Page d'accueil avec 6 350 visiteurs	Page d'accueil avec 6 525 visiteurs	Page d'accueil avec 4 868 visiteurs	Page d'accueil avec 5 182 visiteurs	Page d'accueil avec 5 665 visiteurs	Page d'accueil avec 5 106 visiteurs	Page d'accueil avec 7 036 visiteurs	Page d'accueil avec 20 863 visiteurs	Page d'accueil avec 12 498 visiteurs	Page d'accueil avec 5 048 visiteurs	Page d'accueil avec 5 687 visiteurs
Deuxième page la plus consultée dans le mois	Page d'accueil avec 9 600 visiteurs	Mon jour de collecte avec 3 800 visiteurs	Mon jour de collecte avec 3 128 visiteurs	Mon jour de collecte avec 3 835 visiteurs	Mon jour de collecte avec 4 076 visiteurs	Mon jour de collecte avec 4 177 visiteurs	Mon jour de collecte avec 3 901 visiteurs	Mon jour de collecte avec 5 215 visiteurs	Mon jour de collecte avec 3 851 visiteurs	Paiement de ma redevance avec 8 807 visiteurs	Mon jour de collecte avec 4 286 visiteurs	Mon jour de collecte avec 4 224 visiteurs
Troisième page la plus consultée dans le mois	Localisation et horaires des déchèteries avec 1 300 visiteurs	Paiement en ligne avec 1 300 visiteurs	Paiement en ligne avec 3 000 visiteurs	Localisation et horaires des déchèteries avec 1 463 visiteurs	Localisation et horaires des déchèteries avec 1 386 visiteurs	Localisation et horaires des déchèteries avec 2 011 visiteurs	Localisation et horaires des déchèteries avec 2 435 visiteurs	Localisation et horaires des déchèteries avec 2 915 visiteurs	Paiement de ma redevance avec 3 583 visiteurs	Mon jour de collecte avec 3 546 visiteurs	Paiement de ma redevance avec 1 374 visiteurs	Localisation et horaires des déchèteries avec 1 716 visiteurs

Un pic important de consultation du site peut être observé en septembre et octobre 2022 lors de la réception des factures du 1<sup>er</sup> semestre 2022.

### 12.2.2 FACEBOOK

Ce réseau social, gratuit, permet d'échanger avec les usagers et de diffuser largement tout type d'information et en instantané : annoncer des animations, des forums composteurs, des événements réalisés par d'autres organismes du territoire et dont les 3RD'Anjou sont partenaires. La page permet également de communiquer des articles mensuels sur des thématiques spécifiques ou encore d'informer les usagers d'un problème ou d'un décalage de collecte, etc.

Das l'administration de la page, il est possible de suivre les statistiques. La page Facebook des 3RD'Anjou a été créée au début du mois de **janvier 2022 et compte désormais près de 600 followers**. Sur l'année 2022, la page Facebook a comptabilisé 127 679 comptes qui ont vu l'un des contenus de la page. Elle a été consultée 6 552 fois et 377 mentions j'aime sur l'ensemble des publications.

### 12.2.3 CALENDRIERS / LETTRE D'INFORMATION

Un **calendrier de collecte 2023** et une lettre d'information ont été envoyés en fin d'année aux usagers résidants sur le territoire des 3RD'Anjou. Ces supports de communication ont été distribués dans les boîtes aux lettres courant semaine 51, c'est-à-dire du 19 au 23 décembre 2022.

3 calendriers ont été réalisés, 1 pour le secteur Loire Layon Aubance, 1 pour le secteur Anjou Loir et Sarthe et Hauts d'Anjou puis 1 autre pour les secteurs du Loire Béconnais et Lionnais. Sur les calendriers apparaissaient les horaires des déchèteries, les consignes de tri ainsi que les jours de collecte (sauf pour celui du Loire Layon Aubance car certaines communes sont collectées à des jours différents pour les ordures ménagères et les emballages).

Concernant la **lettre d'information**, elle était sur un format magazine avec **4 pages**. La première page comprenait l'édito du président et un retour sur la première édition de Mission Zéro. La seconde page présentait les services, les aides et les subventions proposés par le service prévention des déchets, la troisième page présentait les consignes de tri et de collecte par secteur. Puis la dernière page, elle était sur les harmonisations en déchèterie, un focus sur l'éco-organisme ECODDS était également présent, ainsi qu'un rappel sur les dépôts sauvages interdits et la fermeture avancée des déchèteries les 24 et 31 décembre 2022.

**La conception des calendriers** de collecte a été réalisée par l'agence de communication Monographic, basé à Mozé-sur-Louët, pour un coût de **560€ HT**. À propos de la lettre d'information, elle a été réalisée par le service communication des 3RD'Anjou.

**L'impression des calendriers** a été réalisée par l'imprimeur Loire Impression, basé à Saumur et Angers, pour un coût de **6 425€ HT** représentant 54 800 exemplaires. (25 500 Loire Layon Aubance, 17 300 Anjou Loir et Sarthe et Hauts d'Anjou et 12 000 Loire Béconnais et Lionnais)

La lettre d'information a été imprimée en 51 500 exemplaires au tarif de **3 108€ HT**.

**La distribution** a été réalisée par Médiapost pour un tarif de **8 841€ HT**. (coût final avec remise due à une prestation de mauvaise qualité).

Cependant, le service de communication des 3RD'Anjou a dû faire de nouvelles impressions des calendriers car le prestataire de distribution a fait beaucoup d'oubli et des centaines d'usagers n'ont pas reçu leur communication. Ceci a engendré une réimpression de 4 500 calendriers pour un total de **897€ HT**.

**Annexes 19 à 21 – Calendriers de collecte**

**Annexe 22 – Lettre d'information 2022**

## 12.3 COMMUNICATIONS EXTERNES SPÉCIFIQUES

Les agents d'accueil des 3RD'Anjou renseignent quotidiennement les usagers par téléphone ou en direct dans les agences, sur les consignes de tri, le fonctionnement du service en porte à porte et les actions de prévention proposées, etc.

### 12.3.1 COLLECTE ET TRI

La communication est renforcée au niveau de la collecte sélective afin d'améliorer la qualité du tri des habitants et d'augmenter la quantité de déchets recyclables collectés. Les visuels de la communication restante sur les anciens syndicats, ont continué d'être utilisés pour éviter le gaspillage. De même pour la communication déjà présente sur les lieux, si l'information était correcte, le visuel était laissé. La communication sera remplacée au fur-et-à-mesure.

- Flyers pré-collecte en 3 versions – impression en interne
- Affiche avec les consignes de tri par flux – impression en interne
- Stop pub – 5 000 exemplaires pour **630€ HT** (Layon Impression)
- Accroche bac – 4 000 exemplaires pour **785€ HT** (Lion Bleu)
- Autocollant consignes de tri pour les bacs (ordures ménagères et emballages) – 10 000 exemplaires pour **4 183€ HT** (Ignis)
- Autocollant « comment ça marche » sur les Points d'Apport Volontaire des secteurs Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance – 175 exemplaires pour **456€ HT** (Atelier Quadri)
- Autocollant consignes de tri pour les Points d'Apport Volontaire (ordures ménagères et emballages) sur tout le territoire – 375 exemplaires pour **1 000€ HT** (Connivence et Atelier Quadri)
- Autocollant consignes de tri pour les Points d'Apport Volontaire (papier et verre) sur tout le territoire – 355 exemplaires pour **890€ HT** (Lion Bleu)
- Autocollant « Pas de carton » pour les Points d'Apport Volontaire – 250 exemplaires pour **315€ HT** (Atelier Quadri)
- Oreillette « Dépôts sauvages interdits » - 225 exemplaires pour **1 439€ HT** (Desjeux Création)
- Autocollant « Dépôts sauvages interdits » - 160 exemplaires pour **368€ HT** (Caractère)
- Autocollant « Module de tri » - 20 exemplaires pour **175€ HT** (Atelier Paquereau)
- Mémo tri\_ Mémo collecte pour les bacs et les Points d'Apport Volontaire – 10 700 exemplaires pour **1 003€ HT** (Atelier Paquereau)

**Annexe 23 – Flyer de pré-collecte vert**

**Annexe 24 – Affiches consignes de tri par flux**

**Annexe 25 – Stop pub**

**Annexe 26 – Accroche bac anomalie**

**Annexe 27 – Autocollant consignes de tri BAC – Ordures Ménagères**

**Annexe 28 – Autocollant comment ça marche – Loire Layon Aubance**

**Annexe 29 – Autocollant consignes de tri PAV – Verre**

**Annexe 30 – Autocollant pas de carton**

## Annexe 31 – Oreillette Dépôts sauvages interdits

## Annexe 32 – Autocollant module de tri

## Annexe 33 – Mémo tri\_ Mémo collecte – Loire Béconnais

### 12.3.2 DÉCHÈTERIES

- Carte de service déchets – 12 000 exemplaires pour **10 020€ HT** (Bimier Solutions)
- Panneau nouvelles filières (Plâtre et menuiserie) – 11 exemplaires pour **614€ HT** (Atelier Quadri)
- Autocollant avec uniquement le logo des 3RD'Anjou pour remplacer ceux des anciens syndicats. Le but est de ne pas à avoir à refaire toute la signalétique dans les 11 déchèteries – 219 exemplaires pour **274€ HT** (Layon Impression)

## Annexe 34 – Carte service déchet - Particulier

## Annexe 35 – Panneau nouvelle filière – Plâtre

### 12.3.3 PRÉVENTION

- Charte engagement – impression en interne
- Flyer, affiche et panneau Akilux pour l'événement « Mission Zéro » dans le cadre de la SERD – 1 000 Flyers A5, 50 affiches A3 et 40 panneaux Akilux exemplaires pour **569€ HT** (Setig)
- Flyer grande vente pour l'Écocyclerie Loire Layon Aubance – 5 000 exemplaires pour **330€ HT** (Layon Impression)
- Maintenance du site internet de l'Écocyclerie Loire Layon Aubance pour **210€ HT** (Monagraphic)
- Gourdes réutilisables en inox avec le logo des 3RD'Anjou – 150 exemplaires pour **698€ HT** (Créagift)



Affiche 2022 « Mission Zéro »

## Annexe 36 - Flyer grandes ventes de l'Écocyclerie Loire Layon Aubance

## 12.4 COMMUNICATION INTERNE

- Lettre interne bimestrielle
- Carte du territoire selon les besoins
- Visuel pour les accueils afin de renseigner aux mieux les usagers
- Étiquette d'identification des bureaux – impression en interne
- Organigramme des collaborateurs et des élus
- Abonnement Courrier de l'Ouest annuel pour **167€ HT**
- Carte de visite des responsables – 600 exemplaires pour **148€ HT** (Layon Impression)
- Tampons – 6 exemplaires pour **102€ HT** (Ouest Gravure)
- Plastifieuse – **57€ HT**
- Panneaux d'identification pour les sites techniques de Beaulieu-sur-Layon et du Louroux-Béconnais (commune déléguée de Val d'Erdre-Auxence) – 8 exemplaires pour **228€ HT** (Topgraphic)

**Annexe 37 – Carte du territoire – Exemple types PAV**

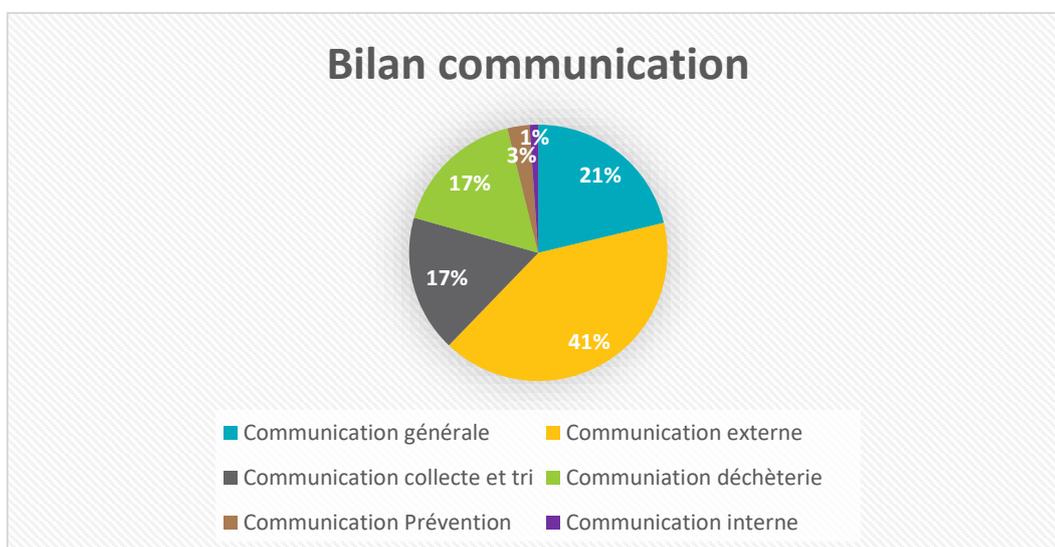
**Annexe 38 – Trombinoscope des élus titulaires**

**Annexe 39 – Carte de visite - Exemple**

## 12.5 BILAN

Au global, le coût des productions, des impressions et des distributions des outils de communication s'élève à **65 192€ HT** réparti comme suit sur l'année 2022 :

- **41%** (26 684€ HT) pour la **communication externe** (site internet, calendriers de collecte, lettre d'information)
- **21%** (13 847€ HT) pour la **communication générale** (agence de communication flochage véhicules, etc.)
- **17%** (11 244€ HT) pour la communication liée spécifiquement à **la collecte et au tri**
- **17%** (10 908€ HT) pour la communication liée **aux déchèteries**
- **3%** (1 807€ HT) pour la communication liée à la **prévention des déchets**
- **1%** (702€) pour la **communication interne**



## 13. BILAN

### 13.1 RÈGLEMENT DE SERVICES DE GESTION DE DÉCHETS

Dans l'attente de l'harmonisation des pratiques, les 4 règlements de services des anciens territoires des 3RD'anjou ont été regroupés dans un document unique reprenant les quelques modifications qui ont été rendus nécessaires par la mise en œuvre d'une base unique de données des usagers et de la facturation.

Ce projet de règlement de collecte s'applique à tous les usagers et reprend l'ensemble des consignes de collecte, nature des déchets, contenants autorisés, mode de collecte par rapport à la voirie, consignes de tri. . . , pour les déchèteries ainsi qu'une partie sur le financement.

### 13.2 LE PLAN RÉGIONAL

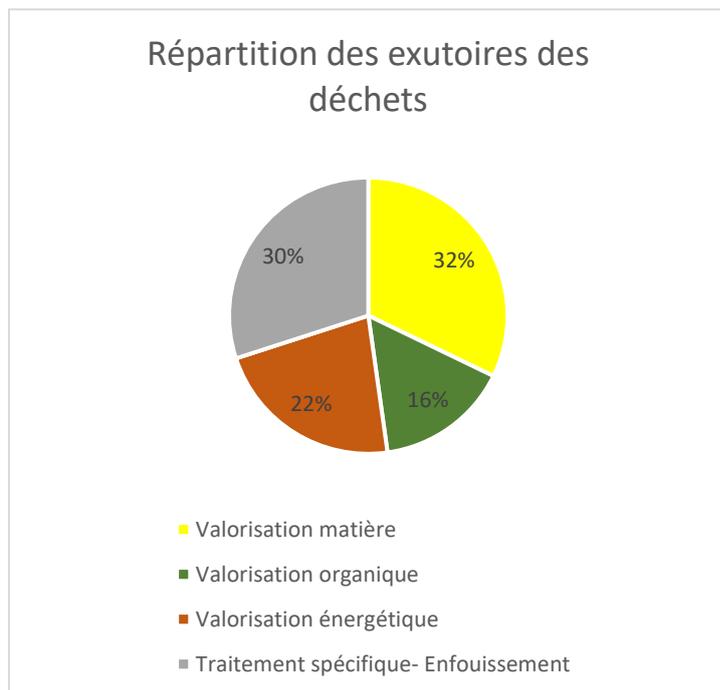
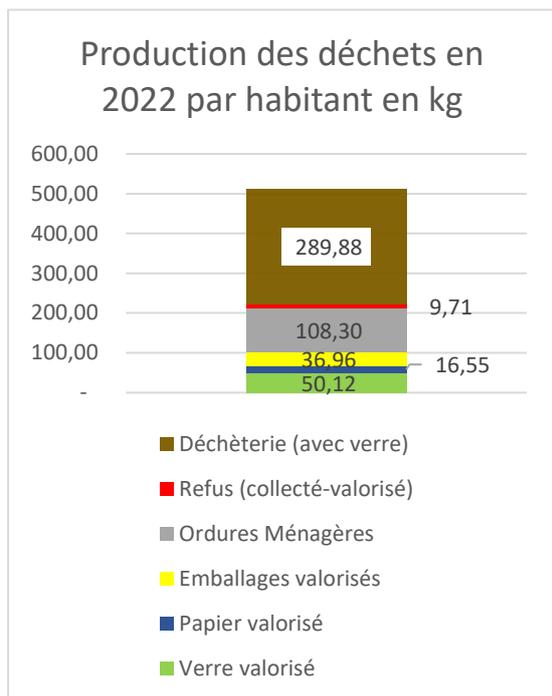
Depuis la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les Régions sont compétentes pour établir des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets. Ces plans concernent tous les flux de déchets produits et gérés dans la région, quels que soient leur nature ou leur producteur : les excédents inertes des chantiers du BTP, les déchets non dangereux non inertes (déchets ménagers, collecte sélective et déchèteries), les déchets dangereux.

Le Plan régional de prévention et de gestion des déchets doit contenir :

- un état des lieux de la prévention et de la gestion des déchets,
- une prospective à termes de six ans et de douze ans de l'évolution tendancielle des quantités de déchets,
- des objectifs en matière de prévention, recyclage et de valorisation des déchets, déclinant les objectifs nationaux,
- une planification de la prévention et de la gestion des déchets à termes de six ans et douze ans,
- un plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire.

Après deux ans de concertation et suite aux avis favorables de l'autorité environnementale et de la commission d'enquête publique (1er avril - 2 mai 2019), le plan de prévention et de gestion des déchets et le plan d'actions économie circulaire ont été approuvés à l'unanimité lors de la **session du 17 octobre 2019 du Conseil régional.**

## 13.3 BILAN DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS



## 14. CONCLUSION

L'année 2022, 1<sup>ère</sup> année d'existence du syndicat 3RD'Anjou a été consacrée à assurer une continuité du service public en juxtaposant les 4 fonctionnements des anciens syndicats, soit 5 fonctionnements différents.

Cette création a nécessité une réactivité pour s'adapter et compenser le plus efficacement possible les difficultés de gestion.

A la complexité technique de gestion, s'est ajoutée le contexte financier d'inflation important, obligeant la prise en charge de convention d'indemnisation de prestataire impactée par les hausses principalement de transports.

Pour autant, le challenge a été réussi puisque cette année 2022 a permis d'assurer la gestion des déchets sans interruption des services.

L'année 2023 sera principalement consacré à définir les consultations et besoins de prestation aussi bien pour la collecte e, porte à porte apport volontaire ou bien déchèteries dont les marchés se finalisent au 31/12/2023.